

COMMISSION DE GESTION

DU

POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX
EN 1997

* * *

Avril 1998

TABLE DES MATIÈRES

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1.1.	Les magistrats	3
1.1.1.1.	Les magistrats de carrière	3
1.1.1.2.	Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)	3
1.1.1.3.	Les juges prud'hommes	3
1.1.2.	Les collaborateurs	3
1.1.3.	Les avocats	4
1.1.4.	Enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice	4
1.2	BUDGET	5
1.2.1.	Le budget de fonctionnement	5
1.2.1.1.	Les charges	5
1.2.1.2.	Les revenus	5
	a) Les émoluments	5
	b) Les confiscations	5
1.2.1.3.	Commentaire	5
1.2.2.	Le budget d'investissement	6
1.3.	ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX	6
1.3.1.	Compte rendu de l'activité du service des systèmes d'information en 1997	6
1.3.2.	Les caisses et la comptabilité	7
1.3.3.	L'assistance juridique	7
1.3.4.	Le contentieux	8
1.3.5.	La documentation juridique, les bibliothèques et l'archivage	8
1.3.6.	Les pièces à conviction	8
1.3.7.	Le Conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux	8
1.3.8.	Les photocopies	9
1.3.9.	Les loges d'accueil	9
2.	ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS	9
2.1.	Approche globale - Civil, Pénal, Administratif	9
2.1.1.	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1997	9
2.1.2.	Statistiques globales du domaine pénal	9
2.1.3.	Statistiques globales du domaine civil	10
2.1.4.	Statistiques globales du domaine administratif	10
2.1.5.	Statistiques globales divers et assistance juridique	10
2.2.	APPROCHE PAR JURIDICTION	10
2.2.1.	La Cour de justice	10
2.2.1.1.	Statistiques globales de la Cour	10
2.2.1.2.	La Présidence	11
2.2.1.3.	La Chambre civile	11
2.2.1.4.	La Chambre des affaires sommaires	11
2.2.1.5.	La Chambre d'appel des baux et loyers	11
2.2.1.6.	L'Autorité de surveillance	12
2.2.2.	La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	12
2.2.3.	La Chambre d'accusation	13
2.2.4.	La Cour de cassation	14
2.2.5.	Les juridictions administratives	14

2.2.5.1.	Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances	14
2.2.5.2.	Le Tribunal des conflits	15
2.2.5.3.	Le Tribunal arbitral	15
2.2.5.4.	Les Commissions diverses	15
2.2.6.	Le Tribunal de première instance	15
2.2.6.1.	Affaires civiles	15
2.2.6.2.	Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) *	17
2.2.7.	Le Tribunal de police	17
2.2.8.	La juridiction des baux et loyers	17
2.2.8.1.	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	17
2.2.8.2.	Le Tribunal des baux et loyers	17
2.2.9.	Juridiction des Prud'Hommes	18
2.2.10.	Le Tribunal tutélaire	19
2.2.11.	La Justice de Paix	19
2.2.12.	Le Tribunal de la jeunesse	20
2.2.13.	Le Ministère public	20
2.2.13.1.	Statistiques globales	20
2.2.13.2.	Détails des opérations	20
2.2.13.3.	Exécution des jugements d'évacuation	21
2.2.14.	Les juges d'instruction	21
2.2.14.1.	Procédures pénales	21
2.2.14.2.	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)	21
2.2.14.3.	Activités des juges d'instruction	21
	<i>Annexes :</i>	23
	Tableaux des magistrats du pouvoir judiciaire	25
	Événements de la vie judiciaire en 1997	39

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 1997

1. Informations générales

1.1.1 Les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, sont élus tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 1996, 68 magistrats de carrière et 117 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus. Les 15 juges d'instruction ont été élus par le peuple, les autres magistrats l'ont été tacitement.

Les juges prud'hommes sont élus séparément. Lors de la dernière élection du mois d'avril 1993, 527 juges prud'hommes ont été élus (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993).

1.1.1.1 Les magistrats de carrière

Suite à la modification de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 janvier 1996, entrée en vigueur le 23 mars 1996, le nombre des magistrats de carrière a passé de 66 à 68, (un juge à la Cour de Justice et un substitut suppléant). Sur 68 magistrats en charge au 31 décembre 1997, on comptait 22 femmes, lesquelles représentent 32,3% de cette catégorie de magistrat.

	1995	1996	1997
Parti radical	14 magistrats soit 21,2%	14 magistrats soit 20,6%	14 magistrats soit 20,6%
Parti socialiste	17 magistrats soit 25,8%	17 magistrats soit 25%	17 magistrats soit 25%
Parti libéral	18 magistrats soit 27,3%	18 magistrats soit 26,5%	18 magistrats soit 26,5%
Parti démocrate chrétien	15 magistrats soit 22,7%	15 magistrats soit 22%	15 magistrats soit 22%
Les Verts	2 magistrats soit 3%	3 magistrats soit 4,4%	3 magistrats soit 4,4%
Alliance de gauche		1 magistrat soit 1,5%	1 magistrat soit 1,5%
Total des magistrats	66 magistrats	68 magistrats	68 magistrats

1.1.1.2 Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 1997, on comptait 115 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits, 52 juges suppléants

et 57 juges assesseurs. Un juge suppléant à la Cour de justice et un juge assesseur au Tribunal de la jeunesse doivent être élus par le nouveau Parlement.

A cette même date, sur les 115 magistrats non de carrière, on comptait 30 femmes, lesquelles représentent 26,1 % de cette catégorie de magistrats.

1.1.1.3 Les juges prud'hommes

La loi prévoit l'élection de 576 juges prud'hommes. Compte tenu, d'une part, du fait que tous les postes n'ont pas été repourvus lors des élections générales de 1993, des démissions, décès et autres cas de fin de fonction et, d'autre part, des élections complémentaires qui ont eu lieu dans certains groupes, on dénombrait 484 juges prud'hommes au 31 décembre 1997.

Les juges prud'hommes représentant les employeurs étaient au nombre de 243, dont 33 femmes, et les juges représentant les salariés, 241, dont 39 femmes.

On comptait ainsi, au 31 décembre 1997, 14,9% de femmes parmi les juges prud'hommes.

1.1.2 Les collaborateurs

Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1995	1996	1997
Nombre de postes:			
- des greffes	170,5	172,9	173,5
- des services centraux (dont serv. informatique)	24	24,6	24 (6)
Total	194,5	197,5	197,5

Au 31 décembre 1997, 197,77 postes étaient occupés par 211 personnes, dont 135 femmes. Les collaboratrices représentent ainsi 64% de l'effectif. On précisera que, depuis juin 1997, 6 postes d'informaticiens (dont une femme) sont rattachés au Centre des technologies de l'information - CTI.

S'agissant de l'effectif total, les contraintes budgétaires et le blocage de l'engagement de personnel nous ont conduits, depuis plus de dix ans, à recourir aux services de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et, plus récemment au RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des services du Palais. Plus de 400 contrats, d'une durée prévue entre 3 et 12 mois, ont été conclus depuis 1987, représentant environ 2'250 mois/hommes de travail.

Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1995 et 1997

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1995	40	218
1996	45	169
1997	**43	246

** Y compris jeunes chômeurs en premier emploi (14) et personnes bénéficiant du RMCAS (5).

Compte tenu des contrats déjà en cours, c'est en réalité 58 chômeurs (dont 25 femmes) que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Palais de justice durant l'année 1997.

L'ensemble de leurs mois d'activité (246) durant cette période équivaut à 20,5 postes à plein temps, soit plus de 10% de l'effectif des collaborateurs permanents.

En 1997, 8 de ces chômeurs ont pu être engagés comme employés ou auxiliaires.

Par leur motivation et leurs compétences, les chômeurs fournissent des prestations appréciées de toutes les juridictions et services, sans lesquelles nous ne pourrions faire face au volume de travail administratif. Ils représentent un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Palais.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaborateurs constituent parfois une lourde charge pour l'encadrement et les collègues.

1.1.3 Les avocats

Il nous paraît utile de mettre en relation l'effectif des magistrats et de leurs collaborateurs avec l'augmentation du nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1995	1996	1997	
Avocats	961	945	995	soit 3,5% d'augmentation entre 95 et 97
Avocats-stagiaires	289	312	349	soit 20,8% d'augmentation entre 95 et 97
Total	1'250	1'257	1'344	soit 7,5% d'augmentation entre 95 et 97

* Dont 60 avocats rattachés au barreau d'un autre canton (45 en 1995, 54 en 1996)

Au 31 décembre 1997, Genève comptait un juge de carrière pour 5'895 habitants et un avocat pour 298 habitants. On précisera encore que le nombre des avocats a progressé de 7,5% entre 1995 et 1997, alors que celui des magistrats n'a augmenté que de 3% et celui des postes de collaborateurs de 1,5%.

1.1.4 Enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice

Dans le but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires, la Commission de gestion a chargé un groupe de travail, composé de magistrats et de fonctionnaires, de conduire une démarche «qualité».

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer, dans le temps, l'appréciation qualitative, faite par les utilisateurs, des activités déployées au Palais de justice, le groupe de travail, assisté par le Centre de formation et un consultant externe, a lancé, fin 1995, une première enquête de satisfaction auprès des avocats et notaires genevois (cf. *Compte rendu de l'activité des Tribunaux en 1996*).

Une deuxième enquête, cette fois auprès des justiciables résidant dans le canton de Genève, a été lancée au printemps 1997.

7'632 questionnaires ont été retournés. 7'170 ont pu être utilisés pour l'analyse, soit un taux de 20,5% sur 35'000 envois.

La quantité et la qualité des réponses sont révélatrices de l'intérêt qu'a suscité l'enquête auprès de la population.

L'analyse des résultats de la première partie du questionnaire (critères généraux) et des très nombreux commentaires libres faits par les justiciables confirme les clichés. La justice est opaque. La justice est lente. La justice est chère. La justice a deux vitesses: une pour les riches, une pour les pauvres.

Cette vision peu flatteuse de la justice est tempérée, voire contredite par l'analyse de la deuxième partie du questionnaire (critères spécifiques), réservée à ceux qui ont eu une expérience avec les Tribunaux. En effet, tous critères confondus, ce sont ceux relatifs à la compétence et à la courtoisie des magistrats, ainsi que ceux relatifs à la clarté des procès-verbaux et des jugements qui sont considérés comme les plus importants. Or, ces critères, de même que ceux relatifs à la compétence et à la courtoisie des fonctionnaires, sont ceux pour lesquels les appréciations sont les plus favorables.

Ainsi, pour les justiciables, l'image de ceux qui sont chargés de rendre la justice apparaît bien meilleure que celle de la Justice elle-même.

S'agissant de l'appréciation de l'évolution du fonctionnement de la justice au cours des trois dernières années (1995-1997):

- 60% considèrent que le fonctionnement des Tribunaux n'a pas changé.
- 23% estiment qu'il s'est détérioré.
- 17% pensent qu'il s'est amélioré.

50% des justiciables estiment que les moyens dont disposent les Tribunaux sont suffisants à plus que suffisants. A l'inverse, 50% des justiciables estiment que les moyens dont disposent les Tribunaux sont insuffisants à très insuffisants.

Cette appréciation est à mettre en relation avec celle du coût de la justice. En moyenne, les justiciables estiment à 5,47% la part du budget de l'Etat affectée au fonctionnement des Tribunaux. Cette estimation est près de 5 fois supérieure au pourcentage réel, à peine supérieur à 1%.

Les résultats de l'enquête montrent clairement que les justiciables sont mal informés et que le fonctionnement des Tribunaux leur paraît obscur.

Les justiciables attendent une simplification de l'appareil et des procédures judiciaires qui faciliterait l'accès aux Tribunaux et la rapidité de traitement des affaires.

Le groupe de travail poursuit sa réflexion sur ces axes d'amélioration jugés prioritaires.

1.2 Budget

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émargent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

1.2.1 Le budget de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

Evolution des charges de fonctionnement

	1995	1996	*1997
ÉTAT	5'280'586'839.-	5'117'098'023.-	5'223'551'594.-
DJPT	568'700'312.-	575'900'208.-	583'555'071.-
soit % du budget de l'Etat	10,76%	11,25%	11,17%
JUSTICE	57'970'519.-	58'660'385.-	62'310'504.-
soit % du budget de l'Etat	1,10%	1,15%	1,19%
soit % du budget du DJPT	10,19%	10,19%	10,68%

* Comptes provisoires.

Entre 1995 et 1997, les charges de fonctionnement de l'Etat ont diminué de 1,08% et celles du DJPT ont augmenté de 2,61%. Les charges des services généraux de la justice ont, quant à elles, progressé de 7,49%. Cette progression est largement due à l'accroissement des amortissements (1995 = Frs. 2'671'000.-; 1997 = Frs. 3'247'000.-), à celui des intérêts de la dette (1995 = Frs. 1'385'000.-; 1997 = Frs. 1'844'000.-) et à l'augmentation des frais variables, à savoir la rémunération des prestations fournies par des tiers. De Frs. 11'326'965.- au 31 décembre 1995, ces frais sont passés à Frs. 13'525'016.- au 31 décembre 1997, soit une augmentation de 19,4%.

L'augmentation des frais variables a pour causes principales, outre l'inflation (3,9% pour la période décembre 1994 - décembre 1997), l'augmentation des frais d'assistance juridique (Frs. 3'624'148.- en 1995;

Frs. 4'979'775.- en 1997) et l'explosion des frais de placement des mineurs qui ont pratiquement doublé (Frs. 2'301'993.- en 1995; Frs. 4'109'258.- en 1997).

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrats et des fonctionnaires du Pouvoir judiciaire n'a progressé en revanche que de 1,45% (Frs. 31'830'626.- en 1995; Frs. 32'291'229.- en 1997). En francs constants, elle a même diminué de 2,36%.

On relèvera que les charges de fonctionnement des services généraux de la justice représentent un peu plus de 1% (1,19%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et plus de 10% (10,68%) de celles du DJPT.

1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

	1995	1996	*1997
	28'345'158.-	14'147'793.-	21'434'997.-

* Comptes provisoires.

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

a) Les émoluments

	1995	1996	*1997
Emoluments	11'673'598.-	10'738'440.-	13'049'053.-

* Comptes provisoires.

L'évolution des émoluments est due à l'augmentation du volume des affaires civiles, à l'adaptation, en janvier 1997, du tarif fédéral en matière de poursuites et faillites, ainsi qu'à celle du tarif genevois des greffes en matière civile du mois d'avril 1997.

b) Les confiscations

	1995	1996	1997
Confiscations	15'692'780.-	1'821'577.-	6'522'284.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

1.2.1.3 Commentaire

Abstraction faite des confiscations en matière de stupéfiants et du montant affecté au fonds de lutte contre la drogue, le coût net des services généraux de la Justice (charges moins revenus) est passé de Frs. 41'931'463.- en 1995 à Frs. 43'952'083.- en 1997, soit une augmentation de 4,82%.

En 1997, le coût net par habitant s'est élevé à Frs. 109,64, soit une augmentation de 4,35% par rapport à celui de 1995 (Frs.105,07).

1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	1995	1996	*1997
ÉTAT	438'205'650.-	433'565'151.-	488'280'513.-
DJPT	24'7823'164.-	19'035'479.-	11'500'000.-
soit % du budget de l'Etat	5,66%	4,39%	2,35%
JUSTICE	5'105'758.-	2'6374'143.-	1'979'495.-
soit % du budget de l'Etat	1,17%	0,54%	0,40%
soit % du budget du DJPT	20,57%	12,47%	17,21%

* Comptes provisoires.

Les charges d'investissement des services généraux de la justice correspondent à des crédits grands travaux (Frs. 1'505'457.-), aux frais de rénovation et de transformation de bâtiments (Frs. 392'010.-) et à un crédit pour l'acquisition et le renouvellement de matériel et de mobilier (Frs. 82'027.-).

En ce qui concerne les investissements en matière de construction, un effort significatif (Frs. 27'000'000.-) a été consenti ces dernières années pour réaliser une extension du Palais de Justice dans la Cour de Saint-Antoine, qui a été inaugurée officiellement le 13 juin 1995. De plus, le projet de réhabilitation du bâtiment de Saint-Antoine a été adopté. Les travaux ont commencé en été 1997 et devraient être achevés en été 1999.

1.3 Activités des services centraux

1.3.1 Compte rendu de l'activité du service des systèmes d'information en 1997

Création d'un service des systèmes d'information

La mise en œuvre, courant 1997, d'une nouvelle organisation de l'informatique de l'Etat («Réforme SYMPHONIE») a conduit d'une part, à la création d'un centre des technologies de l'information (CTI), qui regroupe l'ensemble des ressources informatiques de l'Etat et, d'autre part, à la mise en œuvre d'une relation «client - fournisseur» entre les services de l'Etat et le CTI.

Les conséquences de cette réforme pour le Palais de justice ont été le transfert du personnel informatique de l'administration du Palais vers le nouveau centre informatique et la signature, en mai 1997, de conventions de services et de projets qui formalisent les relations entre le Palais et le CTI.

Pour permettre au Pouvoir judiciaire d'exercer pleinement son rôle de maître d'ouvrage et de conserver la maîtrise de ses systèmes d'informations et de ses applications informatiques, un service des systèmes d'information, rattaché à l'administration du Palais de justice, a été créé.

En collaboration avec les correspondants bureautiques et informatiques des juridictions et services centraux, il a notamment pour missions de:

- planifier et concevoir des systèmes d'information cohérents, efficaces et économiques;
- recenser les besoins informatiques et bureautiques du Pouvoir judiciaire;
- représenter l'administration du Palais de justice et faire le relais avec le nouveau Centre des Technologies de l'Information (CTI);
- suivre la réalisation des projets informatiques concernant le Pouvoir judiciaire;
- former et assurer un premier niveau de support aux utilisateurs du Palais (magistrats et fonctionnaires);
- veiller à la qualité et à l'intégrité des bases de données judiciaires.

Démarrage de l'étude préalable du Projet IJUGE-2001

Dans le cadre de son plan de développement informatique 1996-2000, le Pouvoir judiciaire a inscrit, comme l'une de ses priorités, la modernisation et la refonte de son système d'information.

Le projet a été accepté, sur le principe, par le comité de pilotage de l'informatique de l'Etat (CPIE) et un crédit a été octroyé en 1997, pour une étude préalable. Le centre des technologies de l'information (CTI) a été mandaté pour conduire cette étude, dont les conclusions sont attendues pour fin juin 1998.

Développement et aménagement des applications informatiques

Sur le plan des développements et de la maintenance évolutive, l'année 1997 a été marquée notamment :

- à la juridiction des Prud'hommes: par la mise en exploitation, au 1^{er} janvier 1997, de l'application de gestion des procédures et par l'analyse, la réalisation et les tests du module de gestion des juges;
- au Tribunal de première instance: par la réalisation et la mise en production des applications de gestion des dossiers de suspension / liquidation / clôture faillite, de répudiation de la succession, de dissolution des sociétés anonymes (DSA) et d'opposition pour «non retour à meilleure fortune»;
- à la Cour de justice: par la réalisation et la mise en production de l'application de gestion des dossiers «commission de taxation des honoraires d'avocats»;
- au Tribunal administratif: par la réalisation et la mise en production de l'application de gestion des dossiers de la commission cantonale de recours en matière de mensuration officielle;
- au Parquet: par l'adaptation de l'application de gestion des procédures pénales, pour permettre le suivi des mises sous contrôle judiciaire;

- par l'adaptation des programmes de gestion des procédures pénales, civiles et administratives, pour générer automatiquement un numéro d'archivage des dossiers à leur clôture;
- par la migration des applications de caisse et comptabilité vers un nouveau système et le développement d'une procédure de reprise des écritures comptables, en cas d'incident informatique;
- par la modification des programmes de gestion des procédures pénales et civiles, afin de les adapter aux besoins nouveaux des utilisateurs et de suivre les modifications législatives, notamment l'automatisation de l'édition des extraits de casier judiciaire et la mise en place d'une nouvelle numérotation des salles d'audiences.

Quelques chiffres

	1995	1996	1997
Nombre de terminaux et stations de travail	279	300	300
Nombre de PC	58	65	95
Nombre d'imprimantes	115	120	120
Nombre de serveurs (Host)	4	4	4
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	189'927	232'099	273'846
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	203'659	225'279	245'947

1.3.2 Les caisses et la comptabilité

Le processus de centralisation du service de caisse et comptabilité a été poursuivi, parallèlement à l'informatisation des procédures. Ce développement a permis de préparer le transfert, sur les juridictions civiles, de la procédure de taxation et le suivi financier des dossiers qui sera effectif dès 1998, conformément à la demande de l'Inspection cantonale des finances.

En 1997, le service central a poursuivi la gestion des caisses et comptabilités des juridictions qui lui sont rattachées, ainsi que de 737 comptes provisionnels, dont 403 comptes temporaires de procédure et 334 comptes permanents d'études d'avocats.

De plus, 3'198 comptes débiteurs pour la Justice de paix et le Tribunal tutélaire étaient ouverts au 31 décembre 1997. Enfin, le nombre des comptes de consignation de loyers a encore augmenté. On en dénombrait 576, pour un total de Frs. 4'142'842.- de loyers consignés à la même date.

Total des mouvements des comptes de bilan

	1995	1996	1997
Débets	102'222'639.-	124'785'395,42	147'408'681,06
Crédits	90'358'287.-	99'641'400,22	105'331'144,87
Nombre de transactions par année	49'804	49'982	51'500

1.3.3 L'assistance juridique

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre de dossiers d'assistance juridique civile et administrative a augmenté d'environ 12% entre 1996 et 1997 et de 27,9% par rapport à 1995. Rappelons que depuis 1994, le nombre des collaborateurs du service n'a pas changé.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille constituent toujours la majorité des requêtes civiles. Les dossiers relatifs aux demandes en paiement, aux litiges prud'homaux, aux procédures contentieuses en matière d'assurances sociales, aux problèmes de police des étrangers représentent, pour chacun des domaines, entre 3 et 6% du nombre total des dossiers.

Les requêtes relatives à la défense des parties civiles, dans le cadre de procédures pénales, font partie des dossiers d'assistance juridique pénale depuis le mois de septembre (50 dossiers inscrits pour fin 1997).

L'avance des frais de faillites volontaires a passé de Frs. 22'500.- en 1996 à Frs. 12'500.- en 1997.

b) Assistance juridique pénale

Les demandes d'assistance juridique pénale ont connu une augmentation de 26,5% par rapport à 1996 et de 30,4% par rapport à 1995.

Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1995	1996	1997
Civiles et administratives	1'921	2'193	2'456
Pénales	922	950	1'202
Total	2'843	3'143	3'658

Assistances juridiques octroyées

	1995	1996	1997
Procédures TA	48	47	28
Procédures Cour et TPI	570	676	928

La diminution importante du nombre d'octrois pour les procédures relevant du Tribunal administratif s'explique par le transfert des détentions administratives à la commission de recours de police des étrangers.

c) Taxations

Taxations	1995	1996	1997
Civiles	1'626'452.-	2'405'580.-	2'860'608.-
Pénales	1'041'593.-	1'080'767.-	1'196'700.-
Total	2'668'045.-	3'486'347.-	4'057'308.-

En raison de l'augmentation du tarif horaire fixé par le règlement sur l'assistance juridique et de la TVA, le coût moyen par dossier a passé à Frs. 1'758.-, alors qu'il était de Frs. 1'473.- en 1995.

Rares ont été les avocats contribuables TVA à réclamer le dédommagement rétroactif pour 1995, dont le Conseil d'Etat avait autorisé le versement, en date du 25 novembre 1996. Le coût total de cette décision n'a été que de Frs. 5'500.-.

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	1995	1996	1997
Cour de justice	383'249.—	302'724,50	197'920.—
Tribunal de 1 ^{re} instance	732'245.—	682'755.—	1'111'096,40
Justice de paix	36.—	40.—	3'286.—
Total	1'115'530.—	985'520.—	1'312'303.—

L'augmentation des émoluments de la justice de paix correspond à la comptabilisation de l'avance de frais de procédures de bénéfice d'inventaire ou de liquidation officielle en matière successorale.

Celle des émoluments en matière civile peut s'expliquer en partie par l'entrée en vigueur du nouveau règlement fixant le tarif des greffes (E 3.05.10), dès le 17 avril 1997.

e) Recours

Le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique civile et administrative est resté stable, soit environ 16% en 1997, alors qu'en matière pénale, il a légèrement diminué, passant de 5% en 1996 à 4,25% en 1997. Sur 588 décisions de refus, d'irrecevabilité et de révocation rendues en 1997, 109 ont fait l'objet d'un recours devant le Président de la Cour de justice. 70% des recours ont été rejetés.

1.3.4 Le contentieux

Le recouvrement des émoluments fixés par les juridictions civiles et prud'homales, ainsi que des montants versés aux avocats dans les cas où l'assistance juridique a été révoquée, a permis d'encaisser, en 1997, Frs. 32'084.—. Les créances pour un montant total de Frs. 30'289.— ont dû, en revanche, être abandonnées (faillite, actes de défaut de biens, domicile à l'étranger). Les frais de poursuites engagés se sont élevés à Frs. 1'319.—.

1.3.5 La documentation juridique, les bibliothèques et l'archivage

L'année 1997 a été marquée par la migration du catalogue des bibliothèques du Réseau romand, dont nous faisons partie, de SIBIL, logiciel de gestion, vers VTLS, système américain (également choisi par la Bibliothèque nationale suisse).

Cette migration a passablement perturbé le travail des bibliothécaires. En effet, ce système commercial de gestion des bibliothèques s'est avéré moins adapté pour un réseau de bibliothèques que ne l'était SIBIL. De nombreux problèmes ont surgi, en particulier dans des domaines comme le catalogage des ouvrages, qui, au Palais de Justice, a accusé un retard d'environ une année. Une bibliothécaire temporaire a dû être engagée à mi-temps afin de combler ce retard.

En matière de documentation juridique, l'année 1997 a été marquée par la vente du premier CD-ROM de la législation genevoise (SILG), réalisé par la Chancellerie. Le Palais de justice a fourni la partie «jurisprudence», publiée ces trois dernières années dans la «Semaine judiciaire» et extraite de son fichier informatisé. Ce dernier continue à être alimenté par des décisions administratives et pénales des tribunaux genevois et du Tribunal fédéral, ainsi que par

les publications de la «Semaine judiciaire». La juridiction des Prud'hommes a également décidé d'y insérer la jurisprudence en matière de contrat de travail, publiée dans son rapport annuel.

Outre le SILG, les CD-ROM suivants sont accessibles sur le réseau des PC du Palais: Swisslex (ATF), LPC-GE, Annuaires Etat de GE, Swisscom, Economie publique, sans oublier l'accès à VTLS (ancien SIBIL). Depuis la Bibliothèque centrale, il est aussi possible, via le réseau Internet, de consulter différentes banques de données juridiques, comme celle de la Chancellerie fédérale (RS) et du Tribunal fédéral (ATF).

Une vaste réflexion a également débuté concernant les bibliothèques du Palais de Justice. Dans cette perspective, une commission des bibliothèques, formée de représentants de chacune des juridictions, va être créée. Elle aura pour mission d'élaborer une politique globale de développement des collections documentaires du Palais de Justice et de définir les rôles et compétences de la bibliothèque centrale et des bibliothèques de juridictions.

De juin à décembre, l'archiviste d'Etat adjointe a travaillé au Palais de justice dans le cadre d'un mandat qui lui a été confié par l'administration du Palais pour l'élaboration d'un concept d'archivage. Elle a constitué un groupe de «répondants archives», représentant chaque greffe et services du Palais. Ces répondants, ainsi que tous les greffiers de juridiction, ont suivi un cours sur la gestion des archives.

Un rapport dressant le bilan de tous les problèmes qui se posent en matière de gestion des archives judiciaires et formulant des recommandations a été établi.

Dès le premier janvier 1998, l'archivage des dossiers se fait à leur clôture (et non plus sous leur date d'ouverture) dans un grand nombre de juridictions, autant civiles que pénales.

L'objectif est d'agir en amont sur la masse d'archives, de rationaliser et de mieux contrôler la circulation des dossiers, et d'assurer une bonne conservation des archives judiciaires, dans le respect des besoins de la justice, des droits des particuliers et de la recherche future.

1.3.6 Les pièces à conviction

Peu de changements notables se sont produits en 1997. La période de «rodage» des nouveaux outils de travail mis à disposition est terminée, en particulier la gestion informatique des procédures, du stock et des inventaires des «compactus».

Les capacités de ventes et de destruction du SPEC sont réduites, en raison de la surcharge de travail des services. Une augmentation significative des inventaires, établis et traités par la gendarmerie a été constatée.

En 1997, il a été procédé à deux ventes aux enchères qui ont rapporté un montant de Frs. 28'747.—.

1.3.7 Le Conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Le laboratoire de criminalistique ayant été supprimé en 1995, son responsable est, depuis, rattaché au Palais de justice en qualité de conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux.

En 1997, il a été consulté à 45 reprises par le Pouvoir judiciaire (51 en 1996).

	1996	1997
Juges d'instruction	41	36
Ministère public	2	3
Tribunal de police	3	1
Cour de justice (Chambre civile)	0	1
Cour correctionnelle	1	0
Tribunal de 1 ^{re} instance	2	1
Tribunal administratif	0	2
Tribunal des prud'hommes	2	1
Total	51	45

Genres d'affaires liées aux cas traités

	1996	1997
Escroquerie et abus de confiance	15	21
Homicides par négligence	11	7
Lésions corporelles	10	3
Faux et usage de faux	5	3
Dégâts matériels	4	2
Divers (violation du secret de fonction, diffamations, mise en danger de la vie d'autrui, hold-up, mort suspecte, propriété intellectuelle, etc.)	6	9

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	1996	1997
Accidents de circulation	21	12
Écritures/signatures	18	20
Documents	3	1
ADN	3	1
Divers (ballistiques, adhésifs, traces diverses et autres types d'accidents)	7	11

1.3.8 Les photocopies

40 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 1997, 3'851'298 photocopies (3'807'984 en 1996) ont été effectuées, soit une légère augmentation de 1,14%. Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Frs. 198'059.- (Frs. 179'553.- en 1995). En outre, environ 20 tonnes de papier ont été récupérées.

1.3.9 Les loges d'accueil

En 1997, 24'172 personnes se sont adressées à la loge du Bourg-de-Four pour demander des renseignements de tous ordres.

1995	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne par jour	80	73	70	71	80	59	38	44	66	68	73	74

1996	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne par jour	56	56	67	75	61	57	30	36	75	63	89	68

1997	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne par jour	87	77	83	78	98	87	63	77	121	126	142	150

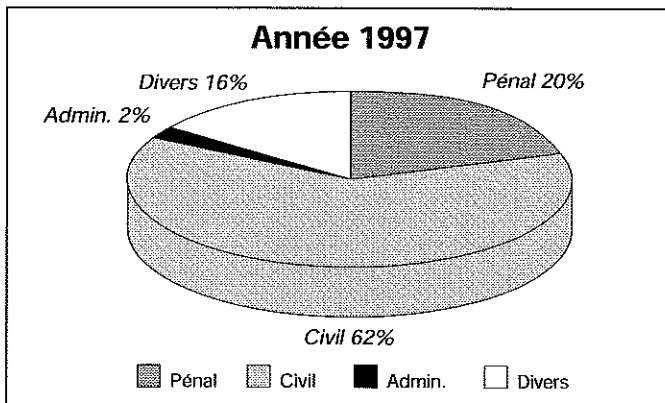
Dès 1998, le Palais disposant d'une équipe permanente de sécurité attachée notamment au contrôle des entrées, il sera possible de comptabiliser les demandes de renseignements données à la nouvelle loge de la porte St-Antoine.

2. Activités des juridictions

2.1 Approche globale Civil, Pénal, Administratif

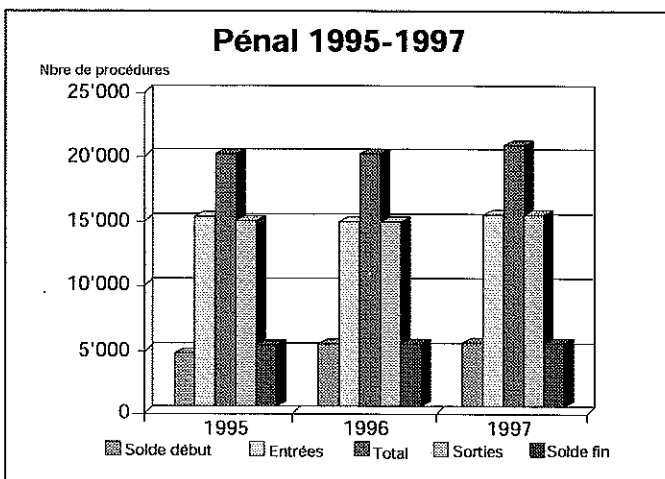
2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1997

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	Totaux
Solde début	5'255	19'281	541	8'008	33'085
Entrées	15'522	47'111	1'280	9'545	73'458
TOTAL	20'777	66'392	1'821	17'553	106'543
Sorties	15'430	45'263	1'244	8'301	70'238
Solde fin	5'347	21'129	577	9'252	36'305



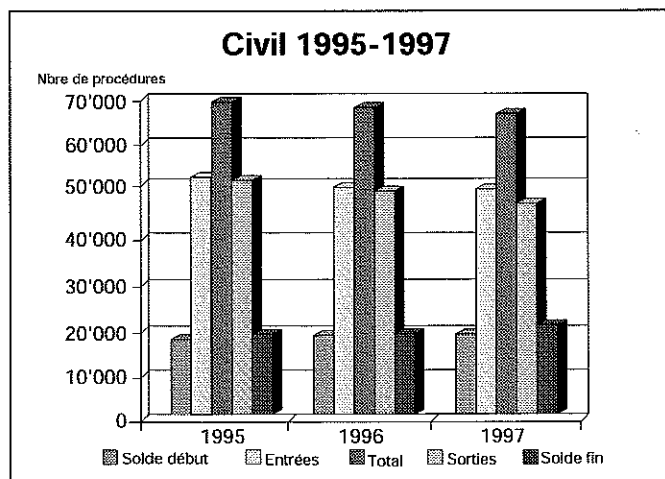
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1995	1996	1997
Solde début	4'543	5'274	5'255
Entrées	15'501	14'665	15'522
TOTAL	20'044	19'939	20'777
Sorties	14'770	14'684	15'430
Solde fin	5'274	5'255	5'347



2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

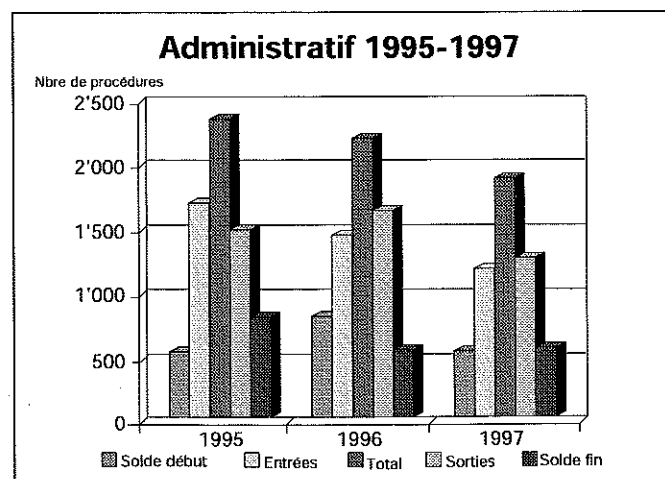
	1995	1996	1997
Solde début	17'371	18'348	19'281
Entrées	51'924	48'953	47'111
TOTAL	69'295	67'301	66'392
Sorties	50'947	48'020	45'263
Solde fin	18'348	19'281	21'129



2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Dans le domaine administratif sont comprises les procédures du Tribunal administratif, celui-ci comprenant le Tribunal cantonal des assurances, du Tribunal arbitral des assurances et des commissions diverses de nature administrative rattachées au Tribunal administratif.

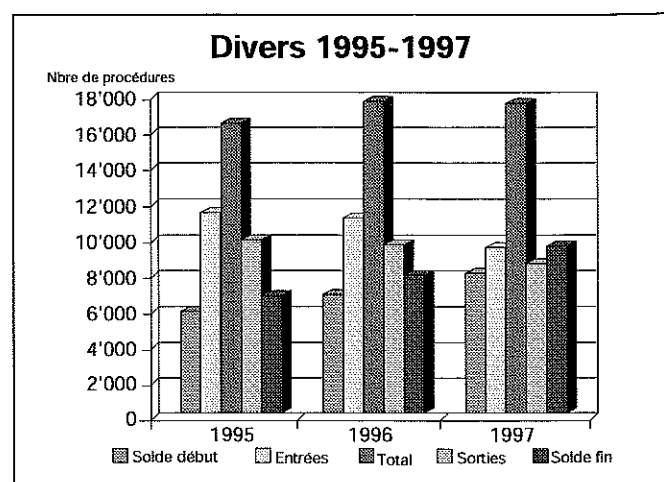
	1995	1996	1997
Solde début	565	804	541
Entrées	1'752	1'415	1'280
TOTAL	2'317	2'219	1'821
Sorties	1'513	1'678	1'244
Solde fin	804	541	577



2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine divers, sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1995	1996	1997
Solde début	5'936	6'780	8'008
Entrées	10'938	10'883	9'545
TOTAL	16'874	17'663	17'553
Sorties	10'094	9'655	8'301
Solde fin	6'780	8'008	9'252



2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1995	1996	1997
Solde début	1'417	1'226	1'268
Entrées	3'887	3'806	3'413
TOTAL	5'304	5'032	4'681
Sorties	4'078	3'764	3'630
Solde fin	1'226	1'268	1'051

b) Civil

	1995	1996	1997
Solde début	961	939	991
Entrées	2'877	2'853	2'565
TOTAL	3'838	3'792	3'556
Sorties	2'899	2'801	2'751
Solde fin	939	991	805

c) Pénal **

	1995	1996	1997
Solde début	446	287	277
Entrées	1'010	953	848
TOTAL	1'456	1'240	1'125
Sorties	933	963	879
Solde fin	523	277	246

** Les recours à la Chambre d'accusation, depuis l'exercice 1995, sont inclus dans les chiffres du pénal de la Cour.

2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

A l'instar des années précédentes, le Conseil s'est assuré que les magistrats du pouvoir judiciaire remplissent leurs fonctions avec dignité et exactitude. D'une manière générale, il a pu constater que tel était bien le cas. Les contrôles semestriels entrepris conformément à l'usage ont par ailleurs fait ressortir que la plupart des dossiers confiés aux juges et aux représentants du Ministère public étaient traités avec diligence. Les correctifs nécessaires ont été apportés, s'agissant des rares exceptions constatées.

Le 25 septembre 1997, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur le Conseil supérieur de la magistrature; l'entrée en vigueur de ce texte reste subordonnée à l'adoption par le peuple d'une modification de la Constitution genevoise. Au sein du Pouvoir judiciaire, des craintes ont été exprimées à propos de la taille du futur Conseil supérieur de la magistrature – porté de 9 à 11 membres – et du quorum de 9 membres institué par l'art. 3 al. 2 de la nouvelle loi. Selon certains, de telles règles risquent d'entraver le bon fonctionnement du Conseil. L'expérience dira si ces appréhensions sont ou non justifiées.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1995	1996	1997
Solde début	38	51	72
Entrées	97	94	109
TOTAL	135	145	181
Sorties	84	73	135
Solde fin	51	72	46

Le nombre des nouvelles affaires reste stable depuis 1992. Les plaideurs ne désignent qu'exceptionnellement la Commission en qualité de tribunal arbitral.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1995	1996	1997
Solde début	5	30	25
Entrées	135	109	109
TOTAL	140	139	134
Sorties	110	114	110
Solde fin	30	25	24

La légère diminution constatée en 1996 se confirme.

2.2.1.3 La Chambre civile

	1995	1996	1997
Solde début	366	317	372
Entrées	624	690	619
TOTAL	990	1'007	991
Sorties	673	635	688
Solde fin	317	372	303

Le nombre des nouveaux dossiers enregistrés en 1997 est équivalent à celui de 1992.

La décreue enregistrée par rapport au volume de 1996 trouve sans doute son origine dans un changement apporté par la Cour de justice à sa jurisprudence en matière de jugements sur incidents et d'ordonnances préparatoires (SJ 1996 p. 277). Désormais, le plaideur insatisfait d'une décision du Tribunal portant sur des probatoires doit en général attendre le jugement sur le fond avant de s'en plaindre, dans la mesure où le problème conserve son actualité.

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	1995	1996	1997
Solde début	129	55	112
Entrées	636	680	613
TOTAL	765	735	725
Sorties	710	623	642
Solde fin	55	112	83

Comme indiqué dans les rapports précédents, les justiciables appellent moins fréquemment des jugements de mainlevée provisoire, pour consacrer l'essentiel de leurs ressources aux actions en reconnaissance ou en libération de dette. En contrepartie, l'examen des affaires sommaires durant l'année écoulée a requis un travail supplémentaire dû à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1997, des dispositions révisées de la LP.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	1995	1996	1997
Solde début	204	167	164
Entrées	201	229	237
TOTAL	405	396	401
Sorties	238	232	222
Solde fin	167	164	179

La stabilité des loyers, due notamment à l'absence d'augmentation des taux hypothécaires, explique le nombre stationnaire de nouveaux dossiers.

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Autorité de surveillance de l'Office des poursuites & faillites

	1995	1996	1997
Solde début	139	232	197
Entrées	817	751	577
TOTAL	956	983	774
Sorties	724	786	650
Solde fin	232	197	124

Autorité de surveillance des tutelles

	1995	1996	1997
Solde début	35	36	15
Entrées	226	172	163
TOTAL	261	208	178
Sorties	226	193	161
Solde fin	36	15	17

Adoptions

	1995	1996	1997
Solde début	40	43	20
Entrées	77	61	73
TOTAL	117	104	93
Sorties	74	84	73
Solde fin	43	20	20

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1995	1996	1997
Solde début	0	2	3
Entrées	27	25	20
TOTAL	27	27	23
Sorties	25	24	22
Solde fin	2	3	1

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	1995	1996	1997
Solde début	—	—	—
Entrées	—	—	3
TOTAL	—	—	3
Sorties	—	—	2
Solde fin	—	—	1

Autorité de surveillance du registre du commerce

	1995	1996	1997
Solde début	0	0	3
Entrées	4	3	4
TOTAL	4	3	7
Sorties	4	1	4
Solde fin	0	2	3

Autorité de surveillance du registre foncier

	1995	1996	1997
Solde début	1	0	3
Entrées	9	8	5
TOTAL	10	8	8
Sorties	10	5	7
Solde fin	0	3	1

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1995	1996	1997
Solde début	4	6	5
Entrées	24	31	33
TOTAL	28	37	38
Sorties	22	32	35
Solde fin	6	5	3

Des erreurs de calcul affectant les statistiques de 1996 en matière de poursuites et faillites ont dû être corrigées. Dans ce domaine, les nouvelles affaires enregistrées en 1997 équivalent à la moyenne de 1992 et 1993. Toutefois, comme pour les procédures sommaires, le tassement du nombre des entrées se trouve compensé par un surcroît de travail provenant de l'entrée en vigueur de la LP révisée.

Dans les autres matières, les variations de l'activité de l'Autorité de surveillance ne sont guère significatives.

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Cour d'assises

	1995	1996	1997
Solde début	0	0	0
Entrées	23	10	7
TOTAL	23	10	7
Sorties	23	10	7
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	1995	1996	1997
Solde début	0	0	0
Entrées	33	22	33
TOTAL	33	22	33
Sorties	33	22	33
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	1995	1996	1997
Solde début	0	0	0
Entrées	27	19	18
TOTAL	27	19	18
Sorties	27	19	18
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	1995	1996	1997
Solde début	187	148	129
Entrées	370	405	362
TOTAL	557	553	491
Sorties	409	424	364
Solde fin	148	129	127

	1995	1996	1997
Appels Tribunal de Police	260	302	264

En comparaison avec 1996, on constate une diminution globale des décisions de 11,5% (389 en 1996 et 349 en 1997). En revanche le nombre de jours d'audience (127) est resté identique durant la période considérée.

La diminution du nombre des appels interjetés auprès de la Chambre pénale en 1997 doit être tempérée au regard de l'accroissement des compétences dévolues au Tribunal de police. Le phénomène a pour conséquence que des appels portent désormais sur des dossiers plus complexes que ceux évoqués dans le passé. En 1997, la Chambre pénale a prononcé :

- 105 arrêts concernant des infractions au CP;
- 34 » » » » à la LStup;
- 69 » » » » à la LCR;
- 27 » » » » à d'autres lois fédérales (LSEE, LAVS, etc.);
- 27 arrêts concernant les art. 58 et suiv. CP (confiscations, restitutions, etc.);
- 18 arrêts concernant l'indemnisation de personnes détenues à tort, avec 4 requêtes rejetées, et 91'300 fr. alloués en tout (soit une moyenne de 6'521 fr. par cas);

- 22 arrêts sur des opposition à taxe;
- 4 arrêts sur des requêtes en réhabilitation;
- 3 arrêts sur des révocations de sursis ou sur l'exécution de peines suspendues;
- le solde se compose de décisions diverses (se rapportant à des lois genevoises, à des appels irrecevables, à des destructions de drogues saisies, etc.).

2.2.3 La Chambre d'accusation

Recours

	1995	1996	1997
Solde début	242	114	123
Entrées	482	423	356
TOTAL	724	537	479
Sorties	**405/610	414	372
Solde fin	**319/114	123	107

** Remise à jour, suite au transfert à la Cour de justice / chiffres réajustés.

Autres opérations

	1995	1996	1997
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	19	26	28
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	16	14	15
Renvois devant la Cour d'assises	21	6	8
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	0	0
Renvoi de la proc. pénale au Parquet du Procureur général	0	0	1
Ordonnances de non-lieu	3	5	6
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	864	1'001	1'223
Prolongation du secret	27	11	1
Opposition à la prolongation du secret	0	2	3
Mises en liberté provisoires sans caution	82	106	82
Mises en liberté provisoires avec caution	7	12	29
Mises en liberté provisoires refusées	106	134	176
Ecoutes téléphoniques	227	207	239
TOTAL I	1'373	1'524	1'811
Recours entrés	482	417	356
TOTAL II	1'855	1'941	2'167

Le nombre des recours interjetés en 1997 a diminué, notamment avec l'entrée en vigueur de l'EIMP révisée. Toutefois, comme indiqué dans le rapport de l'année 1996, cette réduction ne se traduit pas nécessairement par une baisse correspondante du volume de travail; en effet, dans le domaine de l'entraide pénale internationale

et sous réserve d'un préjudice irréparable, l'ensemble des griefs - y compris ceux qui étaient précédemment évoqués au stade des décisions d'entrée en matière - sont désormais soulevés dans les recours dirigés contre des décisions de clôture.

S'agissant des autres opérations, la Chambre d'accusation a enregistré une augmentation des demandes de prolongations de détention et des requêtes de mises en liberté provisoire.

2.2.4 La Cour de cassation

	1995	1996	1997
Solde début	27	25	25
Entrées	75	74	72
TOTAL	102	99	97
Sorties	77	74	85
Solde fin	25	25	12

Le nombre des pourvois a passé de 62 en 1996 à 72 en 1997, ce qui représente une augmentation de près de 16%; cet accroissement provient essentiellement des recours formés contre les arrêts de la Cour d'assises et de la Cour correctionnelle avec jury. Les décisions déferées à notre juridiction, rendues par la Cour correctionnelle sans jury, la Chambre pénale, le Tribunal de police et le Tribunal de la jeunesse, n'ont en revanche pas donné lieu à de grandes différences par rapport à la statistique de 1996. Le nombre des demandes de révision est lui aussi demeuré stable (10 au lieu de 9).

Les affaires sorties en 1997 par arrêts de la Cour de cassation sont au nombre de 40 (au lieu de 45 en 1996) en ce qui concerne les décisions qui lui ont été déferées, alors que 12 arrêts ont été rendus sur demande de révision. Il faut noter que 33 pourvois ont été retirés, nombre presque trois fois plus important que celui de 1996 (12); on peut en conclure que les condamnés ou leurs avocats prennent la précaution de se pourvoir en cassation, quitte ensuite, après la lecture des considérants des arrêts de condamnation, à retirer leurs demandes. De cette manière, 85 affaires (contre 74 en 1996) sont sorties du rôle.

On peut noter que 3 affaires, dans des cas de révision, ont été renvoyées à l'Instruction, qui demeurent ainsi sous la surveillance de la Cour de cassation (art. 362 al. 3 CPP), dont celle qui était signalée dans le rapport de l'année dernière.

Recours déposés

	1995	1996	1997
Cour d'Assises	18	6	9
Cour correctionnelle avec jury	9	20	26
Cour correctionnelle sans jury	14	10	11
Chambre pénale	8	6	7
Tribunal de police	12	11	15
Tribunal de la Jeunesse	5	6	4
Chambre d'accusation	1	3	0
En révision	5	9	10
Recours au TF		3	3

Causes jugées

	1995	1996	1997
Recours admis	7	7	6
Recours partiellement admis	2	9	6
Recours rejetés	36	26	25
Recours retirés	21	12	33
Recours irrecevables	7	10	2
Révision: demandes admises	1	1	8
Révision: demandes rejetées	3	6	4
Révision: demandes retirées	—	—	0
Recours joints		3	1

2.2.5 Les juridictions administratives

2.2.5.1 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	1995	1996	1997
Solde début	468	527	444
Entrées	1'159	1'041	1'083
TOTAL	1'627	1'568	1'527
Sorties	1'100	1'124	1'027
Solde fin	527	444	500

Recours entrés, par domaines

	1995	1996	1997
Tribunal cantonal des assurances	283	217	242
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	21	18	30
Département de l'économie publique	16	11	13
Département des finances	67	54	63
Département de l'instruction publique	42	36	37
Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales	58	59	75
Département de justice et police et des transports	494	453	442
Département militaire	30	19	17
Département de l'action sociale et de la santé	2	5	17
Département des travaux publics et de l'énergie	50	57	78
Divers	43	59	63
Mesures de contrainte	53	53	6
TOTAUX	1'159	1'041	1'083

En 1997, le Tribunal administratif a tenu 44 audiences de délibération, 417 audiences d'enquêtes et effectué 33 transports sur place.

S'agissant des mesures de contraintes, entre le 1^{er} février et le 28 septembre 1997, le canton de Genève n'a plus disposé de base légale lui permettant de procéder à des mises en détention administrative. Dès le 29 septembre 1997, le Tribunal administratif a été compétent pour revoir, sur recours, les décisions de la commission cantonale de recours de police des étrangers, laquelle contrôle la légalité de toute détention administrative. C'est ainsi que le Tribunal administratif n'a enregistré que 5 causes en matière de détention (contre 53 en 1996) et un recours dirigé contre une assignation à résidence.

Si l'on excepte les causes en matière de mesures de contrainte, les recours entrés en 1997 ont augmenté de 9% par rapport à 1996. Le domaine de l'assurance maladie et accidents a augmenté d'environ 15%. Le Tribunal administratif a également reçu des recours contre des décisions de dernière instance cantonale pouvant faire l'objet d'un recours de droit administratif au Tribunal fédéral (nouvelle compétence selon l'article 98a OJ et le règlement E 5 05.03). En revanche, les recours en matière de circulation routière ont diminué de 4,5%.

Le Tribunal administratif a admis 107 recours, partiellement admis 97, rejeté 312, déclaré irrecevables 100 et rayé 405. On compte 18,9% de recours admis ou partiellement admis. Dans le domaine des assurances sociales, ce pourcentage passe à 29,7.

2.2.5.2 Le Tribunal des conflits

En 1997, le Tribunal des conflits a enregistré 2 recours qu'il a déclaré irrecevables pour incompétence. Aucun recours n'a été déposé ou jugé en 1995 et 1996.

2.2.5.3 Le Tribunal arbitral

En 1997, le Tribunal arbitral a reçu 5 recours et en a jugé 2 (un recours irrecevable et une cause rayée). Il a reçu 2 recours en 1996, aucun en 1995 et en a jugé 1 en 1996 et 1 en 1995.

2.2.5.4 Les Commissions diverses

Le Tribunal administratif assure le greffe des six commissions suivantes, lesquelles, à l'exception de la Commission de recours en matière d'assurance chômage, doivent siéger avec un ou plusieurs juges du Tribunal administratif :

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	1995	1996	1997
Solde début	6	12	41
Entrées	50	65	57
TOTAL	56	77	98
Sorties	44	36	84
Solde fin	12	41	14

En 1997, la CRUNI a admis 7 recours, rejeté 13, déclaré irrecevables 55 et rayé 9 causes du rôle. 53 recours jugés concernent la nouvelle compétence de

la CRUNI en matière de taxes d'encadrement et ont été déclarés irrecevables en raison de l'absence de décision sur opposition.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 1997, la LEX a reçu une cause et en a jugé 5. Il reste 5 causes pendantes à fin 1997. 2 causes ont été enregistrées en 1996, aucune en 1995 et une cause a été jugée en 1996, aucune en 1995.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 1997, la CRPP a reçu 8 recours et en a jugé 1 (un recours rejeté). Il reste 7 causes pendantes à fin 1997. Elle a reçu 3 recours en 1996, 5 en 1995 et a jugé 4 affaires en 1996 et 4 en 1995.

Commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique (CRIP)

En 1997, la CRIP a reçu 8 recours et en a jugé 3 (1 recours rejeté et deux causes rayées). Il reste 6 causes pendantes à fin 1997. Elle a reçu un recours en 1996, 2 en 1995 et a jugé une affaire en 1996 et une en 1995.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage

	1995	1996	1997
Solde début	65	250	44
Entrées	536	313	110
TOTAL	601	563	154
Sorties	351	519	118
Solde fin	250	44	36

En 1997, la CRAC a admis 44 recours, partiellement admis 17, rejeté 49, déclaré irrecevables 2 et rayé 6.

Ainsi que les chiffres le démontrent, la modification législative, adoptée en juin 1996 et instaurant une instance de réclamation, a fortement déchargé la commission. Seule la consultation des statistiques du Groupe réclamations de l'Office cantonal de l'emploi permettra désormais de se faire une juste idée de l'évolution du contentieux en matière d'assurance-chômage.

Commission cantonale de recours en matière de mensuration officielle (CRMMO)

La CRMMO, créée depuis le 1^{er} janvier 1997, a reçu 6 recours. Elle a rayé une cause du rôle. Il reste 5 causes pendantes à fin 1997.

2.2.6 Le Tribunal de première instance

2.2.6.1 Affaires civiles

Statistiques globales

	1995	1996	1997
Total des causes civiles entrées	29'317	27'172	26'499

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	1995	1996	1997
Solde début	2'994	2'945	2'757
Entrées	3'449	3'265	3'283
TOTAL	6'443	6'210	6'040
Sorties	3'498	3'453	3'262
Solde fin	2'945	2'757	2'778
Jugements sur incident	202	242	219

Affaires de famille

	1995	1996	1997
Divorces prononcés	1'183	1'140	1'187
Divorces refusés	7	3	10
Séparations de corps prononcées	111	111	113
Annulations de mariages prononcées	4	2	1
Jugements sur mesures provisoires	273	285	290

Procédures sommaires

	1995	1996	1997
Solde début	2'053	3'123	1'937
Entrées	14'446	13'170	12'215
TOTAL	16'499	16'293	14'152
Sorties	13'376	14'356	12'602
Solde fin	3'123	1'937	1'550

Conciliations ordinaires

	1995	1996	1997
Solde début	869	798	943
Entrées	1'803	1'797	1'581
TOTAL	2'672	2'595	2'524
Sorties	1'874	1'652	1'624
Solde fin	798	943	900
Suspendues sine die	357	277	172
Affaires conciliées	94	51	55

Conciliations de famille

	1995	1996	1997
Solde début	289	333	394
Entrées	1'633	1'578	1'663
TOTAL	1'922	1'911	2'057
Sorties	1'610	1'517	1'657
Solde fin	312	394	400
Ord. sur mesures prévisoire	250	218	210

Chambre commerciale

	1995	1996	1997
Solde début	559	701	863
Entrées	6'608	6'197	5'657
TOTAL	7'167	6'898	6'520
Sorties	6'466	6'035	5'436
Solde fin	701	863	1'084

Faillites prononcées

	1995	1996	1997
Faillites 166, 188, 190, 191 et 192 LP	865	829	899

Présidence

	1995	1996	1997
Mesures provisionnelles	457	393	390
Ordonnances de séquestres	723	680	540
Oppositions à séquestre	—	—	95
Causes gracieuses	222	214	241

Commissions rogatoires

	1995	1996	1997
Commissions rogatoires	95	74	76

Toutes procédures confondues, le nombre des causes civiles traitées par le Tribunal de première instance a légèrement diminué entre 1996 et 1997 (-2,5%).

Le bilan détaillé offre un tableau plus contrasté :

Si le nombre des procédures ordinaires et accélérées a fléchi au stade de la conciliation (-12%) et est resté stable au niveau de l'introduction (+0,5%), le nombre d'affaires de famille a en revanche sensiblement augmenté (+5,4% pour les conciliations, +4,4% pour les jugements au fond et +1,8% pour les jugements sur mesures provisoires).

En matière sommaire, après le nombre record d'entrées enregistrées en 1995, la baisse du nombre des affaires, constatée en 1996, se poursuit en 1997 (-7,3%).

Les statistiques globales de la chambre commerciale poursuivent également leur baisse (-8,7% en 1997), mais on constate que le nombre de faillites prononcées s'est accru l'année écoulée (+8,5%).

Enfin, l'examen des chiffres relatifs aux affaires de la compétence de la présidence révèle une stabilité du nombre de requêtes de mesures provisionnelles et une augmentation des affaires gracieuses (+12,5%); par ailleurs, à la baisse sensible du nombre de séquestres (-20%) - qu'expliquent les exigences plus strictes introduites par la nouvelle LP - font écho les nouvelles procédures d'opposition à séquestre (95 requêtes déposées en 1997).

Les chiffres qui précèdent reflètent mal la charge de travail sans cesse croissante à laquelle le Tribunal doit faire face. Les procédures sont en effet devenues plus complexes et plus disputées, en raison notamment de

nouvelles compétences ou de modifications de procédures introduites par la législation – tant fédérale que cantonale – et des difficultés économiques.

En matière de droit de la famille, on peut mentionner la faculté, pour le juge du divorce, de procéder à l'audition des enfants (art. 389 A LPC), jusque là prohibée, d'ordonner le transfert d'une partie de la prestation de libre passage (art. 22 LFLP), ou encore l'obligation, de plus en plus fréquente, de procéder à la liquidation du régime matrimonial.

En matière de droit commercial, ce sont les quelques 1'600 requêtes en dissolution de sociétés anonymes dont le Tribunal a été saisi par le Registre du commerce, conformément à l'article 2 des dispositions finales de la loi fédérale sur la révision du droit des sociétés anonymes.

En matière de poursuite pour dettes, c'est l'introduction d'une nouvelle procédure d'opposition à séquestre (art. 278 LP), la suppression de l'instruction en chambre du conseil au profit de la procédure sommaire pour les affaires de la compétence de la chambre commerciale (art. 20 et 21 LALP), et la saisine d'office du Tribunal par l'Office des poursuites des oppositions formées à des poursuites pour non-retour à meilleure fortune (art. 265a LP).

N'étant plus en mesure de faire face à sa tâche avec 17 juges, le Tribunal a demandé que son effectif soit augmenté de deux juges titulaires (le projet de loi y relatif est actuellement pendant devant le Grand Conseil) et, dans l'attente, a accru le recours aux juges suppléants.

Cette augmentation, indispensable et urgente, devra s'accompagner d'un renforcement simultané de l'effectif du greffe de la juridiction, tant en secrétaires-juristes qu'en collaborateurs administratifs. Le recours systématique, depuis maintenant plusieurs années, à du personnel temporaire, peu qualifié et peu motivé, n'est en effet pas satisfaisant, tant pour les justiciables que pour les magistrats.

2.2.6.2 Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) *

	1995	1996	1997
Entrées	212	248	215
Sorties	228	206	222
Solde fin	157	199	192

* Cette commission, composée de deux sections, est présidée par des juges du Tribunal de 1^{re} instance.

2.2.7 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	1995	1996	1997
Solde début	829	914	712
Entrées	2'380	2'278	2'333
TOTAL	3'209	3'192	3'045
Sorties	2'295	2'478	2'370
Solde fin	914	712	675

Le nombre des causes nouvelles a légèrement augmenté par rapport à 1996.

Malgré le nombre élevé d'audiences (10 par semaine en moyenne et en principe), les dossiers sortis continuent de diminuer. Cette observation permet de confirmer que les affaires attribuées à la juridiction sont de plus en plus complexes et nécessitent une instruction plus importante.

Les craintes évoquées concernant l'effet de l'augmentation du montant des amendes d'ordre dès septembre 1996 ne se sont pas vérifiées; le nombre de dossiers LCR est en effet resté constant entre 1996 et 1997.

2.2.8 La juridiction des baux et loyers

2.2.8.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

	1995	1996	1997
Solde début	2'507	2'849	3'065
Entrées	6'501	6'225	5'871
TOTAL	9'008	9'074	8'936
Sorties	6'159	6'009	6'033
Solde fin	2'849	3'065	2'903

Le nombre de nouveaux dossiers déposés à la Commission de conciliation a continué à diminuer en 1997 (-5,68% par rapport à 1996).

Certes, la réduction persistante du taux hypothécaire n'est pas étrangère à cette situation, mais ce n'est pas le nombre d'affaires nouvelles relatives aux loyers qui explique cette diminution. Le total de ces dernières est resté stable par rapport à 1996.

Cette baisse concerne plutôt des litiges de types divers (-22,3%) ou en rapport avec les demandes en contestation de résiliation de bail (-18,8%).

Il faut préciser cependant que depuis la mi-1997, les dossiers de consignation-réduction de loyer-demande de travaux sont joints en une seule et même procédure, désignée «validation de consignation».

Ces procédures en consignation de loyer, ainsi que celles en évacuation pour défaut de paiement du loyer sont en hausse, soit respectivement de +28,7% et +4,6%.

2.2.8.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	1995	1996	1997
Solde début	1'753	1'326	1'378
Entrées	1'747	2'015	1'969
TOTAL	3'500	3'341	3'347
Sorties	2'174	1'963	2'238
Solde fin	1'326	1'378	1'109

Compte tenu de l'obligation de tentative de conciliation préalable et des chances diverses de succès de celle-ci, le nombre de causes nouvelles est moins

directement influencé par des facteurs économiques externes.

Cela étant, en 1997, le Tribunal des baux et loyers a observé globalement une faible diminution des causes nouvelles par rapport à 1996 (-2,3%).

Ce sont les litiges relatifs aux loyers qui ont connu la baisse la plus sensible cette année (-35%).

En revanche, le nombre des nouvelles demandes en évacuation pour défaut de paiement est le plus élevé de ces sept dernières années. Il dépasse de 11,5% le total de 1995, lequel constituait le niveau le plus élevé.

a) Baux

	1995	1996	1997
Solde début	105	77	64
Entrées	100	90	117
TOTAL	205	167	181
Sorties	128	103	112
Solde fin	77	64	69

b) Loyers

	1995	1996	1997
Solde début	942	614	735
Entrées	331	637	414
TOTAL	1'273	1'251	1'149
Sorties	659	516	688
Solde fin	614	735	461

c) Evacuations

	1995	1996	1997
Solde début	157	165	119
Entrées	751	658	837
TOTAL	908	823	956
Sorties	743	704	760
Solde fin	165	119	196

d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1995	1996	1997
Solde début	6	3	0
Entrées	6	16	17
TOTAL	12	19	17
Sorties	9	19	17
Solde fin	3	0	0

e) Divers

	1995	1996	1997
Solde début	527	480	480
Entrées	539	575	559
TOTAL	1'066	1'055	1'039
Sorties	586	575	627
Solde fin	480	480	412

2.2.9 Juridiction des Prud'Hommes

Statistiques globales

	1995	1996	1997
Solde début	1'128	1'049	967
Entrées	1'595	1'478	1'393
TOTAL	2'723	2'527	2'360
Sorties	1'674	1'560	1'523
Solde fin	1'049	967	837

La baisse du nombre de causes nouvelles, déjà observée en 1996, s'est confirmée en 1997. Ce nombre reste toutefois légèrement plus élevé que lors des années antérieures (1300 en moyenne durant les années 1985-1989). Certains groupes professionnels – soit les métiers du bâtiment, la métallurgie et les garages, ainsi que le textile et la chimie – subissent cependant une augmentation du nombre de causes.

La baisse globale se traduit par une diminution proportionnelle du nombre d'audiences au niveau des bureaux de conciliation.

Les tribunaux ont également tenu moins d'audiences (1291 contre 1380 en 1996). Les délais de convocation maximaux sont, en fin d'année, inférieurs à 2 mois, à l'exception d'un groupe (banque, assurance, administration privée: 2 mois et demi). Le taux d'appel est par contre en augmentation: 47,73% contre 44,59% l'année précédente (à noter que ces chiffres comportent une légère distorsion en ce sens qu'ils englobent les jugements rendus en dernier ressort).

La Chambre d'appel a poursuivi son rattrapage et l'on pouvait, dès le milieu de l'année, considérer qu'elle était à nouveau à jour. Les délais de convocation sont en fin d'année d'environ 2 mois. Le nombre d'audiences tenues est inférieur à 1996 (364 contre 441).

a) Bureaux de conciliation

	1995	1996	1997
Solde début	201	182	210
Entrées	1'555	1'443	1'339
TOTAL	1'756	1'625	1'449
Sorties	1'574	1'415	1'349
Solde fin	182	210	200

b) Tribunaux

	1995	1996	1997
Solde début	616	498	464
Entrées	1'082	1'047	977
TOTAL	1'698	1'545	1'441
Sorties	1'200	1'081	1'044
Solde fin	498	464	397

c) Chambres d'appels

	1995	1996	1997
Solde début	313	369	292
Entrées	398	348	345
TOTAL	711	717	637
Sorties	342	425	397
Solde fin	369	292	240

d) Cour mixte

	1995	1996	1997
Solde début	0	0	1
Entrées	0	1	0
TOTAL	0	1	1
Sorties	0	0	1
Solde fin	0	1	0

2.2.10 Le Tribunal tutélaire

	1995	1996	1997
Dossiers ouverts	1'733	1'609	1'541
Mesures prises	1'994	2'439	3'105
Mesures levées	1'048	1'186	920

Le nombre des dossiers ouverts demeure plutôt stable. En revanche, les mesures ordonnées augmentent de plus de 25%, alors que les mesures levées diminuent de 22%, induisant ainsi un accroissement de la charge globale de travail.

A la fin de cet exercice, les dossiers en cours étaient, quant à eux, au nombre de 4'872.

Les nominations de tuteurs diminuent fortement sans qu'aucune explication puisse être apportée pour l'instant. En ce qui concerne les curatelles, elles diminuent un peu moins et leur nombre reste d'un niveau global élevé.

Il est à relever que le besoin en information du public est par ailleurs toujours plus grand et engendre un surcroît de travail qui ne peut faire l'objet d'une statistique.

	1995	1996	1997
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	200	387	159
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'076	1'446	1'291
Retraits de garde d'urgence	4	27	18

2.2.11 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	1995	1996	1997
Décès enregistrés	3'411	3'550	3'364
Testaments déposés	985	1'071	740
Répudiations	1'483	1'424	1'571
Faillites requises	651	726	579
Dossiers succession	171	186	168

Le nombre des décès demeure stable. La diminution des testaments déposés est vraisemblablement passagère et sera probablement suivie d'une hausse en 1998. Le décalage est dû au fait que les notaires sont, depuis le 1^{er} février 1997, également compétents pour leur notification, d'où leur dépôt final à la Justice de paix quelque peu différé.

Etonnamment, la hausse des répudiations enregistrées (10%) n'est pas suivie d'une augmentation des faillites requises, lesquelles reculent de 20%.

La Justice de paix (tous dicastères confondus) reste toujours très sollicitée sinon toujours plus en matière de renseignements.

Conciliations obligatoires

	1995	1996	1997
Solde début	1'311	1'242	996
Entrées	4'498	3'996	3'824
TOTAL	5'809	5'238	4'790
Sorties	4'567	4'242	4'185
Solde fin	1'242	996	605

L'ensemble de ces chiffres n'appelle pas de commentaire particulier, tout au plus peut-on relever leur stabilité.

Il y a lieu d'ajouter que le nombre des jugements rendus aux cours de cette année est de 2.334.

Conciliations volontaires

	1995	1996	1997
Solde début	90	43	37
Entrées	96	63	47
TOTAL	186	106	84
Sorties	143	69	42
Solde fin	43	37	42

La diminution des causes se confirme avec un volume qui est moitié moindre par rapport à l'année 1995.

Aucune conciliation effectuée sur la base de l'article 151 LOJ ne nous a été signalée.

2.2.12 Le Tribunal de la jeunesse

	1995	1996	1997
En cours au 1 ^{er} janvier	270	337	349
Affaires reprises	53	77	93
Affaires nouvelles	1'213	1'317	1'428
TOTAL	1'483	1'654	1'777
Affaires jugées	439	505	495
Total des sorties	1'146	1'305	1'438
Solde fin	337	349	339

L'année 1997 a à nouveau été marquée par un net accroissement du nombre des procédures soumises au Tribunal de la jeunesse, à savoir 1'428 contre 1'317 en 1996 et 1'213 en 1995.

La nature des infractions commises, la complexité de nombreuses situations et les problématiques familiales de plus en plus délicates ont eu pour corollaire une sensible augmentation des arrestations préventives (351 contre 284 en 1996 et 225 en 1995), des observations en foyer ou en milieu fermé (41 contre 20 en 1996 et 28 en 1995), ainsi que des expertises médicales en raison de suspicion de troubles de nature psychiatrique (12 contre 4 en 1996 et 3 en 1995).

La tendance, déjà signalée, d'une progression des des-saisissements du juge des enfants se confirme nettement (52 contre 27 en 1996 et 34 en 1995). Elle met en évidence un rajeunissement, en ce qui concerne l'âge des auteurs de certaines infractions relativement graves et la péjoration de la situation de certaines familles rencontrant de grandes difficultés d'ordre socio-économiques et/ou culturelles.

Cela étant, il est indéniable que le nombre des placements institutionnels et en maison d'éducation se trouve augmenté (48 contre 28 en 1996 et 36 en 1995). Cette situation qui évolue régulièrement, rend difficile à budgétiser et à maîtriser les coûts y relatifs, les choix devant être faits chaque fois en fonction de la situation personnelle du mineur concerné et de celle de ses parents.

La mixité de la Clairière, qui, malheureusement, semble prendre du retard dans sa réalisation, permettra vraisemblablement de substantielles économies, rendant possible une prise en charge éducative à Genève également pour les jeunes filles détenues.

La juridiction a pris acte avec satisfaction que la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a considéré comme très urgent de l'équiper d'une base de données informatique performante. La situation actuelle est en effet préjudiciable à la gestion efficace des procédures sur le plan administratif, surchargeant inutilement le personnel, déjà fortement sollicité, avec des tâches répétitives et ingrates.

2.2.13 Le Ministère public

2.2.13.1 Statistiques globales

	1995	1996	1997
Solde début	1'695	2'396	2'501
Entrées	13'883	13'010	13'777
TOTAL	15'578	15'406	16'278
Sorties	13'182	12'905	13'679
Solde fin	2'396	2'501	2'599

Pour la première fois depuis 4 ans, le nombre des causes pénales nouvelles (sans les conversions d'amende) est en légère augmentation. Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit d'une tendance conjoncturelle ou d'une réelle évolution de la criminalité poursuivie dans le canton.

Cet accroissement des tâches a pu être assumé par le Ministère public sans répercussions sensibles sur les autres autorités, exception faite des juges d'instruction.

Le renforcement des effectifs du Parquet (1 substitut de plus depuis le 1^{er} juin 1996) et la stabilité des magistrats depuis bientôt deux ans ont permis un traitement plus attentif des dossiers, qui se traduit également par une diminution sensible du nombre des poursuites classées sans suite.

La diminution du nombre des «procédures non pénales» s'explique par la décision de procéder à un tri sélectif des opérations de police, de nature administrative, méritant un suivi judiciaire.

Le nombre des requêtes en exécution des jugements d'évacuation ne cesse de croître, dans le même temps où les possibilités de relogement deviennent plus étroites. A noter que de plus en plus nombreux sont les locataires qui abandonnent purement et simplement leurs logements et leurs biens : le service des évacuations a dû procéder à 5 ventes aux enchères de mobiliers non réclamés, dont le produit s'est élevé à Fr. 140'000.-.

2.2.13.2 Détails des opérations

	1995	1996	1997
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	10'390	10'231	10'724
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'324	1'352	1'230
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'390	768	1'117
Total des nouvelles procédures (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	13'104	12'351	13'071
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	1'700	2'396	2'501
Total des procédures	14'804	14'754	15'572
Ouvertures d'informations	2'574	2'630	2'859
Ordonnances de condamnation	1'580	1'819	1'899
Renvois au Tribunal de police	1'830	1'738	1'746
Renvois à la Cour Correctionnelle	35	40	46
Renvois à la Cour d'assises	21	6	8
Renvois à d'autres autorités	535	520	483
Total de ces opérations	6'575	6'753	7'041
Classements avant instruction	9'294	9'138	7'749
Classements après instruction	824	710	725
Total des classements	10'118	9'848	8'460
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	3'938	3'687	1'845

2.2.13.3 Exécution des jugements d'évacuation

	1995	1996	1997
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	512	505	540
Causes en cours au début de l'année	384	398	426
Total	896	903	966
Audiences convoquées	456	427	440
Jugements exécutés :			
- par la force publique	86	62	65
- par abandon des lieux	100	125	115
- volontairement	226	215	155
Total	412	402	335
Requêtes retirées	61	100	78
Causes restant en cours	423	425	553

2.2.14 Les juges d'instruction

2.2.14.1 Procédures pénales

	1995	1996	1997
Solde début	1'241	1'181	1'239
Entrées	2'689	2'741	* 2'991
TOTAL	3'930	3'922	4'230
Sorties	2'751	2'683	2'989
Solde fin	1'181	1'239	1'241

* Les entrées comprennent 2'859 ouvertures d'information, les renvois et les disjonctions.

Après plusieurs années de baisse régulière et de stabilisation du nombre des nouvelles procédures, on constate que ces dernières sont remontées au niveau de 1993. La cause principale de cette hausse est l'augmentation des interpellations en flagrant délit auxquelles la police a procédé.

Relevons que les procédures ouvertes à la suite de ces interpellations concernent essentiellement des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, à la législation sur le séjour des étrangers et des vols avec ou sans effraction.

2.2.14.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouveaux dossiers)

	1995*	1996	1997
Solde début	223	203	209
Entrées	522	409	409
TOTAL	745	612	618
Sorties	542	403	375
Solde fin	203	209	243

* Depuis 1995, les détentions administratives sont incluses dans les chiffres du TA.

La tendance, en matière de commissions rogatoires, est à la stabilité, les magistrats des autres cantons utilisant désormais fréquemment le concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale, qui leur permet d'effectuer directement certains actes de procédure sur territoire genevois.

2.2.14.3 Activités des juges d'instruction

	1995	1996	1997
Procédures reçues (Renvois+ouvertures)	2'635	2'663	2'904
Commissions rogatoires reçues	514	394	401
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'208	2'229	2'574
Mandats d'amener décernés	196	188	206
Mandats d'amener exécutés	27	29	85
Mandats d'amener révoqués	183	141	180
Recherches de lieu de séjour	2	4	5
Personnes convoquées	24'565	21'041	23'685
Demandes d'extradition	15	14	20
Détentions fédérales	-	-	1
Ordonnances de condamnation	950	957	1'175



ANNEXES :

- Tableaux des magistrats**

- Evénements de la vie judiciaire en 1997**

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 1998

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
 non compris les 527 juges prud'hommes élus les 27 et 28 avril 1993
 (cf. Arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993)

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCUREUR GENERAL	55 1/4	Bernard BERTOSSA	12.09.42	01.06.90	01.06.72
9 magistrats de carrière	PROCUREURS	43 3/4	Jean-Louis CROCHET	24.05.48	01.06.96	01.06.90
			Christian COQUOZ	04.02.60	01.06.96	29.11.90
	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)					
SUBSTITUTS	39	Rosa-Delia MAILLART-ROMAY	27.12.44	01.06.96	01.06.96	
		Bertrand SAUVIN	08.08.53	01.06.96	01.06.96	
		Paola CAMPOMAGNANI-CALABRESE	05.03.63	01.06.96	01.06.96	
		Marc OEDERLIN	05.06.63	01.06.96	01.06.96	
		Daniel ZAPPELLI	11.01.64	01.06.96	01.06.96	
		Petra FRENCH	15.05.64	01.06.96	01.06.96	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
COUR DE CASSATION	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	58	Jacques DROIN -> 31.08.98	03.08.26	01.10.92	01.06.72-31.08.91	
			Robert ROTH	18.09.52	07.05.92		
			Alain ZWAHLEN	26.09.51	01.06.84		
			Président en 1992 - 1994				
			Raymond COURVOISIER	07.06.37	01.04.94		
	10 magistrats non de carrière	JUGES SUPPLEANTS	62 1/2	Jean-Charles KEMPF	27.04.31	01.06.96	23.10.64-30.04.96
				Pierre OEDERLIN	04.09.27	14.12.78	01.06.60-31.03.69
				Dominique PONCET	31.08.29	14.12.78	
				Didier BROSSET	27.04.42	18.02.82	
				Maurice SCHNEEBERGER	20.05.35	01.12.88	
Jean-Marie CRETZAZ	22.12.42	01.06.90					
COUR DE JUSTICE	PRESIDENT -> 31.05.99 VICE-PRESIDENTE -> 31.05.99	50 1/2	Richard BARBEY	31.05.43	01.11.85	16.09.77	
			Antoinette STALDER	19.07.44	01.07.90	25.02.83	
			Jean-Pierre PAGAN	31.08.40	17.09.81	30.05.69	
			Président en 1990 - 1991				
			Pierre-Christian WEBER	25.03.41	24.02.83	31.01.69	
			Président en 1991 - 1993				
			Pierre-Yves DEMEULE	24.12.43	12.09.85	01.06.72	
			Président en 1993 - 1995				
			Pierre HEYER	09.11.43	01.08.86	30.06.71	
			Président en 1995 - 1997				
			Martine HEYER-BERTHET	04.09.44	01.09.91	01.06.72-31.12.77 et dès 01.12.83	
			Stéphane GEIGER	21.01.46	01.01.92	13.09.74	
			Marguerite JACOT DES COMBES	22.04.50	01.10.93	01.06.77	
			Axel TUCHSCHMID	12.06.41	01.09.94	04.06.71	
			Renate PFISTER-LIECHTI	04.09.51	01.07.95	01.06.78	
			Michel CRIBLET	27.07.51	01.06.96	08.05.81	
			Yves GRANDJEAN	25.08.53	01.06.96	25.03.83	
			Louis PEILA	19.02.54	01.06.96	01.09.83	
			Laura JACQUEMOUD-ROSSARI	28.02.57	01.06.96	01.02.84	
Christian MURBACH	30.05.51	01.01.97	01.02.80				

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE 16 magistrats de carrière 20 magistrats suppléants dont 1 à élire 47 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	48	Claude MOREILLON	05.02.38	01.06.78	25.02.66-31.05.96
			Jean-Claude FIVAZ	13.05.36	06.11.81	
			Gérard MONTAVON	11.05.34	13.05.82	
			Vladimir VESELY	24.06.45	01.10.83	
			Pierre-André MORAND	21.08.43	01.06.90	
			Benoît CHAPPUIS	03.12.56	04.05.91	
			Gilles STICKEL	10.05.51	01.01.94	
			Patrick BLASER	14.05.54	01.04.94	
			Christian REYMOND	15.08.34	01.06.96	
			Blaise GROSJEAN	09.03.50	01.06.96	
			Douglas HORNUNG	05.04.52	01.06.96	
			Guy STANISLAS	29.05.52	01.06.96	
			Ariane WEYENETH-WUARIN	27.10.52	01.06.96	
			Maurizio LOCCIOLA	28.05.60	01.06.96	
			Michel BERTSCHY	07.07.60	01.06.96	
			Vincent JEANNERET	09.07.60	01.06.96	
			Adriano GIANINAZZI	11.07.63	20.03.97	
Louis GAILLARD	08.02.47	01.04.97				
Eric W. FIECHTER + 1 à élire	18.08.49	05.12.97				
	JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	62 3/4	Pierre PACHOUD	14.03.37	01.06.96	
			Jean-Paul CHERIX	15.03.33	18.09.97	
LES JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)						
	ASSESSEURS A	37 1/2	Daniel PERREN	31.03.46	01.02.85	
			Shirin HATAM Mme	08.04.62	01.06.96	
	CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS		François ZUTTER	19.01.58	23.01.97	
	représentant les locataires		Yves AESCHLIMANN	09.01.67	01.05.97	
			Yasmine DJABRI	08.09.67	01.05.97	
	représentant les milieux immobiliers	50	Pierre SIDLER	12.06.35	10.05.85	
			Pierre-Antoine LAPP	12.04.47	10.05.85	
			Jean-Marc SIEGRIST	30.03.56	16.10.87	
			Pierre DAUDIN	19.04.45	01.06.90	
			Mme Dominique DUCRET-BURGER	21.03.55	01.06.90	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE		
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	PRESIDENTE	48	Laure BOVY	28.09.46	01.05.93	01.05.93		
	VICE-PRESIDENT		Dominique SCHUCANI	23.09.39	01.07.82	01.07.82		
	JUGES		Président en 1984-1986 et 1990-1992	14.08.48	Eliane BONNEFEMME-HURNI	14.08.48	01.11.89	31.01.75
			Présidente en 1994-1996		Philippe THELIN	16.07.55	01.06.96	01.06.90
			François PAYCHERE		03.11.58	01.06.96	13.02.95	
	5 magistrats de carrière	JUGES SUPPLEANTS	43 1/2	Nicolas PEYROT	11.09.42	08.02.79		
	5 magistrats suppléants			Philippe DE BOCCARD	19.04.49	19.03.82		
	—			Yves BONARD	03.09.60	01.06.90		
	10			Mario-Dominique TORELLO	24.11.56	01.05.93		
				Claudio MASCOTTO	02.05.63	01.07.97		
TRIBUNAL DES CONFLITS	PRESIDENT	42 1/2	Pierre MARTIN-ACHARD	25.06.54	24.03.94			
	PRESIDENT SUPPLEANT		François BUENSOD	12.11.56	01.06.96			
2 magistrats non de carrière			Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif					

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
TRIBUNAL DE 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE	PRESIDENT -> 31.05.1999	44 1/4	Jean-Marc STRUBIN	29.02.56	01.09.91	01.04.86	
	VICE-PRESIDENTE -> 31.05.99		Suzanne CASSANELLI	24.07.55	01.01.94	01.08.86	
	Jean-Félix BAECHLER		18.08.34	20.12.68	22.06.62		
	Président en 1974-1976						
	Jean -Franklin MIRIMANOFF		22.06.43	01.10.79	17.09.76		
	René REY		31.10.48	01.10.83	01.10.83		
	Président en 1995-1997						
TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS				Pierre CURTIN	16.04.55	01.09.89	25.03.83
17 magistrats de carrière	JUGES			Claude-Nicole NARDIN	15.06.56	01.06.90	01.07.85
				Marie-Claude SERMIER	15.02.54	13.09.90	01.06.83
				Chantal MANFRINI -> 30.06.98	10.05.51	01.10.90	01.04.86
				Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.54	01.01.92	18.09.86
				Sylvie WEGELIN	08.08.53	01.10.92	10.04.81
				Jean RUFFIEUX	05.06.48	01.07.95	01.03.89
				Pierre MARQUIS	16.08.54	01.06.96	01.03.86
			Denis MATHEY	18.02.59	01.06.96	11.10.90	
			Isabelle CUENDET -> 31.01.98	27.03.63	01.06.96	01.09.91	
			François CHAIX	08.08.64	01.06.96	18.02.94	
			Olivier DEFERNE	20.02.56	01.01.97	01.01.97	
	JUGES SUPPLEANTS	41 3/4	Christian BUONOMO	21.10.53	01.06.84		
			Dominique HENCHOZ Mme	09.03.57	06.05.88		
			Jean-Charles SOMMER	23.05.48	01.06.90		
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.50	01.06.90		
			Jacques ROULET	25.02.56	01.06.90		
			Lorella BERTANI	30.05.59	01.06.90		
			Liliane ZWAHLEN-STAMM	15.07.50	09.10.91		
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.64	01.08.93		
			Roland BURKHARD	29.06.56	09.11.95		
			Robert FIECHTER	12.11.52	01.06.96		
			Brigitte BESSON	18.03.54	01.06.96		
			Serge FASEL	28.01.57	01.06.96		
			Nathalie FUCHS-MAGNENAT	28.10.59	01.06.96		
			Diane SCHASCA	01.05.64	01.06.96		
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE		64	Jean-Jacques BERTA -> 28.02.98	09.02.26	01.04.90		
			Jean-Claude DROZE	19.11.32	01.06.90		
			Maurice SCHERRER	10.12.28	01.07.93		
			Brigitte BERTHOUSOZ	13.02.48	01.06.97		

	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DA CARRIERE
14 magistrats suppléants 28 magistrats assesseurs 8 magistrats suppléants	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	59 1/2	Michel JÖRIMANN	11.03.39	01.06.72	
			Christiane MARFURT	01.08.37	01.06.75	
			Véréna CHARPIE	17.09.32	01.07.81	
			Albert LACHAVANNE -> 31.10.98	21.10.26	15.12.83	
			Jean GROB	17.07.36	01.06.92	
			Roman JUON	28.03.36	01.06.96	
			Michèle KUNZLER	14.12.61	01.06.96	
			Hélène BRAUN -> 28.02.98	04.07.35	01.09.97	
67 magistrats	JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires	48	Manfred RICHENBACHER	22.06.36	01.06.78	
			Willy MONNET	24.10.36	10.04.81	
			Jacqueline LARPIN	08.11.47	01.01.82	
			François DUCOMMUN	26.04.58	18.04.85	
			Gabrielle ANSALDO	21.07.28	01.06.90	
			Christianne PITTET-SMATI	02.08.54	01.06.90	
			Roland HAEBERLI	11.12.28	01.02.94	
			Marozia CARMONA FISCHER	23.09.62	09.11.95	
			Marie-Claire GUINAND	28.02.56	01.06.96	
			Eric ROSSIAUD	19.10.63	01.06.96	
	Christophe DULEX	20.09.64	01.06.96			
	Nicole CASTIONI-JAQUET	14.07.58	05.12.97			
	représentant les milieux immobiliers	51 1/2	Jacques PONCET	13.10.30	19.03.76	
			Jean-Pierre BESSON	24.02.35	01.06.84	
			Albert BLONDEL	20.03.36	01.06.84	
			Michel PFENNINGER	16.02.27	18.04.85	
			Jacques GRANGE	28.01.37	18.04.85	
Claude PILLET			19.01.33	17.02.71- 03.11.85 et dès 16.10.86		
Jean BORNAND			27.06.50	01.06.90		
Jean-Paul BART	02.09.51	01.04.91				
Claudio ROLLINI	13.05.63	04.06.92				
Pierre BANNA	02.08.66	01.06.96				
Enrique ORTIZ	16.10.57	18.09.97				
Marie-Christine DULON	16.05.65	07.11.97				

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
INSTRUCTION	PRESIDENT -> 31.05.2002	42 1/4	Christine JUNOD	03.10.59	27.01.94	01.06.90	
	VICE-PRESIDENT ->31.05.1998		* Daniel DUMARTHERAY	03.07.54	01.06.90	01.06.90	
	Carole BARBEY		21.06.46	01.05.76	22.03.74		
	présidente en 1984-1986						
	Jean-Pierre TREMBLEY		10.04.47	01.09.79	01.01.76		
	président en 1986-1988						
	* Paul PERRAUDIN		10.12.51	01.07.85	25.02.83		
	Claude-François WENGER		11.06.51	01.07.91	01.06.90		
	Jacques DELIEUTRAZ		03.01.52	01.09.91	01.02.90		
	Leonardo Malfanti		01.11.60	10.01.95	01.06.90		
	Stéfane ESPOSITO		30.04.58	01.07.95	11.04.91		
	* Georges ZECCHIN		17.11.57	01.07.95	01.07.95		
	* Laurent KASPER-ANSERMET		14.11.46	01.06.96	18.04.85-31.05.90 et 13.04.92		
15 magistrats de carrière				Cédric-Laurent MICHEL -> 31.01.98	11.02.66	01.06.96	01.02.95
				Michel-Alexandre GRABER	21.03.58	01.06.96	27.04.95
			Daniel DEVAUD	31.10.52	01.06.96	01.06.96	
			Marc TAPPOLET	01.06.60	01.06.96	01.06.96	
			* membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ				
	SUPPLEANTS		les juges et les juges suppléants du Tribunal de première Instance				

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENTE	51 1/4	Jean-Nicolas ROTEN	20.05.50	01.06.96	01.11.89
	JUGE		Anne-Françoise COMTE FONTANA	29.10.42	01.11.83	25.06.76
2 magistrats de carrière 14 autres magistrats	JUGES SUPPLEANTS	49	Sonia MUHLSTEIN Christine SAYEGH Henri NANCHEN Pierre GASSER	03.06.47 11.07.45 25.12.53 06.05.49	05.06.81 19.04.85 01.06.90 02.12.93	
	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	52	Dr Jean-Maurice SEIGNE à élire	12.02.45	01.06.90	
16 magistrats	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	59 3/4	Jacques Raymond RUFER Marianne MATHEZ-ROGUET	09.10.30 27.06.45	05.06.81 01.06.96	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	50	Dr Michel HUGUENIN Dr Philippe SCHALLER -> 23.01.98 Dr Jean-Pierre RESTELLINI	16.11.36 25.01.54 08.06.53	01.06.78 26.01.96 01.09.97	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	48	Jean-Jacques Marc SORMANI Madeleine PINGET René RIEDER	30.10.33 06.12.55 25.05.57	08.05.74 01.06.96 01.06.96	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX	PRESIDENT	42 3/4	Thierry LUSCHER	20.06.59	01.11.92	01.09.89
	VICE-PRESIDENT		Fabienne PROZ JEANNERET	01.12.59	01.10.93	01.10.93
	JUGES		Yvette DAOUDI BEUCHAT Thierry WUARIN	10.03.50 30.12.50	01.07.85 01.06.96	20.06.75 01.06.96
	JUGES SUPPLEANTS	35 1/2	Birgit SAMBETH GLASNER	13.02.62	01.01.95	
	Christophe ZELLWEGER		06.08.62	01.02.95		
	Elisabeth GABUS-THORENS		06.08.59	12.10.95		
	Mireille GEORGE		08.03.65	12.10.95		
4 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants						
8 magistrats						

RECAPITULATION

68 magistrats de carrière	dont 22 femmes (32,35 %)	âge moyen	au 01.01.98 :	45 1/4 ans
115 autres magistrats + 2 à élire	dont 30 femmes (26,08 %)	âge moyen	au 01.01.98 :	49 1/2 ans
183 magistrats + 2 à élire	dont 52 femmes (28,41 %)	âge moyen	au 01.01.98 :	48 ans



MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1^{er} janvier 1998

<u>Date d'entrée en fonction</u>		<u>Date d'entrée en fonction</u>	
22.06.1962	BAECHLER Jean-Félix	01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc
31.01.1969	WEBER Pierre-Christian	01.08.1986	CASSANELLI Suzanne
30.05.1969	PAGAN Jean-Pierre	18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie
04.06.1971	TUCHSCHMID Axel	01.09.1989	LUSCHER Thierry
30.06.1971	HEYER Pierre	01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas
01.06.1972	BERTOSSA Bernard	01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves	01.06.1990	CROCHET Jean-Louis
22.03.1974	BARBEY Carole	01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel
13.09.1974	GEIGER Stéphane	01.06.1990	JUNOD Christine
31.05.1975	BONNEFEMME-HURNI Eliane	01.06.1990	MALFANTI Leonardo
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.06.1990	THELIN Philippe
01.01.1976	TREMBLEY Jean-Pierre	01.06.1990	WENGER Claude
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	11.10.1990	MATHEY Denis
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	29.11.1990	COQUOZ Christian
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	11.04.1991	ESPOSITO Stéfane
16.09.1977	BARBEY Richard	01.09.1991	CUENDET Isabelle
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.04.85 au 31.05.90)
01.02.1980	MURBACH Christian	01.05.1993	BOVY Laure
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne
08.05.1981	CRIBLET Michel	18.02.1994	CHAIX François
01.07.1982	SCHUCANI Dominique	01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent
25.02.1983	PERRAUDIN Paul	13.02.1995	PAYCHERE François
25.02.1983	STALDER Antoinette	01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.07.1995	ZECCHIN Georges
25.03.1983	GRANDJEAN Yves	01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
01.06.1983	SERMIER Marie-Claude	01.06.1996	DEVAUD Daniel
01.09.1983	PEILA Louis	01.06.1996	FRENCH Petra
01.10.1983	REY René	01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrat du 01.06.72 au 31.12.77)	01.06.1996	OEDERLIN Marc
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.06.1996	SAUVIN Bertrand
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	01.06.1996	TAPPOLET Marc
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.06.1996	WUARIN Thierry
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
01.04.1986	MANFRINI Chantal	01.01.1997	DEFERNE Olivier

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

par rang d'âge

Situation au 1^{er} janvier 1998

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
18.08.1934	BAECHLER Jean-Félix	31.10.1952	DEVAUD Daniel
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	08.08.1953	SAUVIN Bertrand
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	08.08.1953	WEGELIN Sylvie
25.03.1941	WEBER Pierre-Christian	25.08.1953	GRANDJEAN Yves
12.06.1941	TUCHSCHMID Axel	15.02.1954	SERMIER Marie-Claude
12.09.1942	BERTOSSA Bernard	19.02.1954	PEILA Louis
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel
31.05.1943	BARBEY Richard	13.07.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	16.08.1954	MARQUIS Pierre
09.11.1943	HEYER Pierre	16.04.1955	CURTIN Pierre
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	16.07.1955	THELIN Philippe
19.07.1944	STALDER Antoinette	24.07.1955	CASSANELLI Suzanne
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	20.02.1956	DEFERNE Olivier
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc
21.01.1946	GEIGER Stéphane	15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole
21.06.1946	BARBEY Carole	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
28.09.1946	BOVY Laure	17.11.1957	ZECCHIN Georges
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	30.04.1958	ESPOSITO Stéphane
24.05.1948	CROCHET Jean-Louis	03.11.1958	PAYCHERE François
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	18.02.1959	MATHEY Denis
14.08.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	20.06.1959	LUSCHER Thierry
31.10.1948	REY René	03.10.1959	JUNOD Christine
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.12.1959	PROZ JEANNERET
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	04.02.1960	COQUOZ Christian
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	01.06.1960	TAPPOLET Marc
30.12.1950	WUARIN Thierry	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
10.05.1951	MANFRINI Chantal	05.03.1963	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
30.05.1951	MURBACH Christian	27.03.1963	CUENDET Isabelle
11.06.1951	WENGER Claude-François	05.06.1963	OEDERLIN Marc
27.07.1951	CRIBLET Michel	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	15.05.1964	FRENCH Petra
10.12.1951	PERRAUDIN Paul	08.08.1964	CHAIX François
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent

RÉPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIÈRE

Situation au 1^{er} janvier 1998

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Alliance de gauche</u>
Ministère public <i>substitués</i>	ZAPPELLI Daniel	BERTOSSA Bernard Procureur général SAUVIN Bertrand	CROCHET Jean-Louis Procureur OEDERLIN Marc FRENCH Petra	COQUOZ Christian Procureur MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI- CALABRESE Paola		
Cour de justice	WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	HEYER Pierre STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine	BARBEY Richard TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate GRANDJEAN Yves	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian		
Tribunal administratif	BONNEFEMME- HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THELIN Philippe	
Tribunal de première instance	BAECHLER Jean-Félix MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre MATHEY Denis	REY Rey NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie CASSANELLI Suzanne CUENDET Isabelle DEFERNE Olivier	SERMIER Marie-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie CHAIX François	MANFRINI Chantal RUFFIEUX Jean		
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques MALFANTI Leonardo	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine ZECCHIN Georges KASPER-ANSERMET Laurent MICHEL Cédric-Laurent	PERRAUDIN Paul ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude TAPPOLET Marc	DEVAUD Daniel
Tribunal tutélaire / Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
Total : 68 magistrats	14	17	18	15	3	1
100 %	20.59 %	25 %	26.47 %	22.06 %	4.41 %	1.47 %

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIERE
NON COMPRIS
LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS**

Situation au 1^{er} janvier 1998

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	Hors parti
COUR DE JUSTICE suppléants	FIVAZ Jean-CI. VESELY Vladimir MORAND Pierre BLASER Patrick HORNUNG Douglas BERTSCHY Michel JEANNERET-GROSJEAN Vincent	WEYENETH Ariane LOCCIOLA Maurizio GAILLARD Louis	MOREILLON Claude CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles REYMOND Christian GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. W	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy			
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain	DROIN Jacques	KEMPF Jean-Charles			ROTH Robert
suppléants	BROSSET Didier	CRETTAZ Jean-Marie	PONCET Dominique	OEDERLIN Pierre SCHNEEBERGER Maurice			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF suppléants	de BOCCARD Philippe	MASCOTTO Claudio	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario-Dominique			
TRIBUNAL DES CONFLITS				BUENSOD François			MARTIN-ACHARD Pierre
1ERE INSTANCE et INSTRUCTION suppléants	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Lillane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques FASEL Serge BESSON Brigitte		FUCHS MAGNENAT Nathalie	
TRIBUNAL DE POLICE assesseurs		DROZE Jean-Claude	SCHERRER Maurice	BERTA Jean-Jacques	BERTHOUSOZ Brigitte		
CHAMBRE D'ACCUSATION assesseurs	CHERIX Jean-Paul	PACHOUD Pierre					
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs suppléants		JORIMANN Michel JUON Roman	MARFURT Christiane	LACHAVANNE Albert GROB Jean BRAUN Hélène	CHARPIE Véréna	KUNZLER Michèle	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE suppléants	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
médecins			SEIGNE Jean-Maurice				
pédagogues		RUFER Jacques	MATHEZ Marianne				
médecins suppléants	HUGUENIN Michel			SCHALLER Philippe		RESTELLINI JEAN PIERRE	
pédagogues suppléants	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René					PINGET Madeleine	
JUSTICE DE PAIX suppléants	GEORGE Mireille	GABUS-THORENS Elisabeth	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
TOTAL : 81	18	17	20	18	2	4	2
100 %	22.21 %	21 %	24.7 %	22.21 %	2.47 %	4.94 %	2.47 %

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1997**Janvier**

- 1 Décès de M^e Antoine HAFNER (né le 20.08.1910), avocat.
- 2 Décès de M^e Christian ROSSET (né le 09.05.1930), huissier judiciaire.
- 15 Conseil d'Etat : réception dans les caves historiques de la Maison Tavel, en l'honneur de M. Dominique Favre, élu juge fédéral, avec entrée en fonction le 01.01.1997.
- 23 Grand Conseil : élection de M^e François ZUTTER, avocat, à la fonction de juge assesseur (représentant les locataires) à la Chambre d'appel des baux et loyers, dès le 23.01.1997, en remplacement de M. Olivier DEFERNE, élu juge au Tribunal de 1^{ère} instance.

Février

- 1 Décès accidentel de M^e Jacques REVACLIER (né le 09.05.1953), avocat.
- 17 Démission de M^e Gabriel AUBERT, Professeur à la Faculté de droit, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de justice, vu son élection comme juge fédéral suppléant, avec effet à la date d'élection de son successeur (20.03.1997).
- 20 Grand Conseil: élections et assermentations de :
– M^{me} Hélène BRAUN, à la fonction de juge assesseur suppléant au Tribunal de police et à la Chambre d'accusation, dès le 01.09.1997, en remplacement de M. Albert CHAUFFAT, atteint dès cette date par la limite d'âge.
– M. Jean-Pierre RESTELLINI, médecin, à la fonction de juge assesseur suppléant (médecin), dès le 01.09.1997, en remplacement du Dr Maurice MUHLETHALER, atteint, dès cette date, par la limite d'âge.
- 21 Démission de M^e Jean-Pierre CARERA, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de justice, dès le 01.04.1997.
- 22 Décès de M^e Jean-François MARTIN (né le 16.04.1911), avocat.

Mars

- 3 Entrée en fonction de M. Christophe FRIEDERICH, secrétaire juriste à la Cour de justice, comme greffier-juriste de juridiction au Tribunal tutélaire et à la Justice de paix.
- 12 Démission de M^e Maya CRAMER de sa fonction de juge assesseur (représentant les locataires) à la Chambre d'appel des baux et loyers, dès le 01.05.1997.
- 16 Décès de M^e Raymond PERROT (né le 22.02.1905), avocat.
- 20 Grand Conseil: élections et assermentations à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice de :
– M^e Adriano GIANINAZZI, avocat, dès le 20.03.1997, en remplacement de M^e Gabriel AUBERT, démissionnaire dès cette date.
– M^e Louis GAILLARD, avocat, ancien substitut du Procureur général et ancien juge et Président du Tribunal de 1^{ère} instance, en remplacement, dès le 01.04.1997, de M^e Jean-Pierre CARERA, démissionnaire dès cette date.

21 Ordre des avocats : assemblée générale annuelle. Election de M^e Raphaël BIAGGI au comité, en remplacement de M^e Jean-Charles ROGUET non rééligible. Remise de la médaille Bellot à M^e Andrée BORGOGNON.

29 Démission de M^{me} Jacqueline WILLENER de sa fonction de juge assesseur au Tribunal de police, dès le 01.06.1997.

Avril

24 Grand Conseil : élections et assermentations (le 25.04) à la fonction de juge assesseur (représentant les locataires) à la Chambre d'appel des baux et loyers, dès le 01.05.1997, de :

- M^e Yves AESCHLIMANN, avocat, en remplacement de M^e Maya CRAMER, démissionnaire.
- M^e Yasmine DJABRI, avocate, en remplacement de M^{me} Isabelle RASTOLDO, démissionnaire, vu sa nomination comme greffière-juriste au Tribunal des baux et loyers.

Mai

1 M^{me} Isabelle RASTOLDO, juriste à la Commission de recours AVS-AI et juge assesseur (représentant les locataires) à la Chambre d'appel des baux et loyers quitte ces fonctions et accède, dès ce jour, à la fonction de greffière-juriste de juridiction au Tribunal des baux et loyers.

4 Décès de M^e Pierre SCICLOUNOFF (né le 09.11.1926), avocat.

6 Démission de M^e Nathalie VIMIC, avocate, de sa fonction de juge suppléant au Tribunal administratif, dès le 01.07.1997.

29 Grand Conseil :

- élection de M. Richard BARBEY, vice-Président de la Cour de justice, à la fonction de Président de cette juridiction dès le 01.06.1997, en remplacement de M. Pierre HEYER (fin légale de cette fonction).
- élection de M^{me} Antoinette STALDER, juge à la Cour de justice, à la fonction de vice-Présidente de cette juridiction dès le 01.06.1997, en remplacement de M. Richard BARBEY, élu Président.
- élection de M. Jean-Marc STRUBIN, vice-Président du Tribunal de 1^{ère} instance, à la fonction de Président de cette juridiction dès le 01.06.1997, en remplacement de M. René REY (fin légale de cette fonction).
- élection de M^{me} Suzanne CASSANELLI, juge au Tribunal de 1^{ère} instance, à la fonction de vice-Présidente de cette juridiction dès le 01.06.1997, en remplacement de M. Jean-Marc STRUBIN, élu Président.
- élection de M^{me} Brigitte BERTHOUSOZ, juriste, à la fonction de juge assesseur au Tribunal de police, dès le 01.06.1997, en remplacement de M^{me} Jacqueline WILLENER, démissionnaire dès cette date.

30 Décès de M^e Pierre-Albert ZANELLO (né le 29.10.1911), avocat.

Juin

11 Décès de M. Charles BOSSON (né le 11.02.1942), juge assesseur à la Chambre d'accusation.

26 Grand Conseil :

- élection de M^e Claudio MASCOTTO, avocat, à la fonction de juge suppléant au Tribunal administratif, dès le 01.07.1997, en remplacement de M^e Nathalie VIMIC, démissionnaire dès cette date.

Juillet

12 Décès de M^e Alfred BOREL (né le 16.09.1902), avocat, ancien juge suppléant au Tribunal de 1^{ère} instance, ancien Président du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

22 Décès de M^e Olivier Marc Denis GRANDJEAN (né le 04.03.1947), ancien substitut du Procureur général et ancien juge d'Instruction.

30 Décès de M^e Georges RYCHNER (né le 20.10.1905), avocat, ancien substitut du Procureur général (de 1934 à 1937), ancien juge suppléant de la justice de paix, puis du Tribunal de 1^{ère} instance, puis de la Cour de justice, et ancien juge et vice-Président de la Cour de Cassation.

Août

- 9 Décès de M^e Jean HEGETSCHWEILER (né le 21.12.1924), avocat.
- 11 Démission, avec effet immédiat, de M. Mark MULLER, juge assesseur (représentant les milieux immobiliers) au Tribunal des baux et loyers.
- 18 Décès de M^e Pierre GUINAND (né le 02.02.1907), avocat.

Septembre

- 9 Décès de M. Roger DUSSAIX (né le 23.02.1922), ancien substitut du Procureur général, ancien juge d'Instruction, doyen, puis Président du Collège des juges d'Instruction, ancien juge et Président de la Cour de cassation.
- Démissions, avec effet au 31.01.1998, de M^{me} Isabelle CUENDET, juge au Tribunal de 1^{ère} instance, et de M. Cédric Laurent MICHEL, juge d'Instruction (dans l'intention d'échanger leurs fonctions).
- 12 Décès de M. Charles SCHLEER (né le 04.04.1913), ancien juge Prud'homme, ancien juge assesseur suppléant à la Chambre d'accusation et au Tribunal de police (du 10.01.1970 au 11.11.1983) et ancien juge assesseur au Tribunal de police (du 11.11.1983 au 30.04.1985).
- 18 Grand Conseil :
- élection de M. Jean-Paul CHERIX, à la fonction de juge assesseur à la Chambre d'accusation, en remplacement de M. Charles BOSSON, décédé. Serment et entrée en fonction : 18.09.1997.
 - élection de M^{me} Hélène BRAUN, juge assesseur suppléante au Tribunal de police et à la Chambre d'accusation, à la fonction de juge assesseur au Tribunal de police dès le 01.03.1998, en remplacement de M. Jean-Jacques BERTA, atteint dès cette date par la limite d'âge.
 - élection de M. Enrique ORTIZ, à la fonction de juge assesseur (représentant les milieux immobiliers) au Tribunal des Baux et loyers, en remplacement de M. Mark MULLER, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 18.09.1997.
- 25 Grand Conseil :
- vote d'une loi modifiant la LOJ, stipulant l'élection des présidents des juridictions pour 3 ans par leurs pairs, possibilité pour les magistrats, sauf le Procureur général, de travailler à mi-temps, modification de la formulation du serment. Entrée en vigueur le 31.1.1998, selon ACE du 28.1.1998.
 - vote d'une loi instituant le Conseil supérieur de la magistrature (annulant la loi du 27.06.1942) : nouvelle composition du Conseil et vote d'une loi constitutionnelle abrogeant l'art. 124 al. 2 et 3 Cst (date de la votation populaire : 7 juin 1998).
- 26 Démission de M. François MICHELI de sa fonction de juge assesseur (représentant les milieux immobiliers) au Tribunal des baux et loyers, avec effet au 01.10.1997.

Octobre

- 2 Grand Conseil :
- élection et assermentation de M^{me} Isabelle CUENDET, juge au Tribunal de 1^{ère} instance, à la fonction de juge d'Instruction dès le 01.02.1998, en remplacement de M. Cédric Laurent MICHEL, démissionnaire dès cette date.
 - élection et assermentation de M. Cédric Laurent MICHEL, juge d'Instruction, à la fonction de juge au Tribunal de 1^{ère} instance dès le 01.02.1998, en remplacement de M^{me} Isabelle CUENDET, démissionnaire dès cette date.
- 3 Ordre des avocats : cérémonie solennelle de rentrée. Allocution de M^e Luc Argand, bâtonnier, et discours de M^e Catherine CHIRAZI, 1^{er} prix du concours d'art oratoire.
- 15 Démission de M. Dominique MARTIN-ACHARD, magistrat de carrière retraité, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de justice, avec effet au 30.11.1997.
- Démission, avec effet immédiat, de M. Alberto VELASCO, de sa fonction de juge assesseur (représentant les locataires) au Tribunal de baux et loyers, vu son élection comme député au Grand Conseil.

Novembre

- 7 Grand Conseil :
- élection de M^{me} Marie-Christine DULON, secrétaire-juriste de la Protection juridique immobilière, à la fonction de juge assesseur (représentant les milieux immobiliers) au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. François MICHELI, démissionnaire dès le 01.10.1997. Serment et entrée en fonction : 07.11.1997.
- Association des juristes progressistes : assemblée générale :
- élection de M^e Yves AESCHLIMANN, à la fonction de Président de l'Association.
- 10 Décès de M. Jean-Pierre RUFENACHT (né le 01.08.1944), caissier-comptable au Palais de justice.
- 16 Election par le peuple du Conseil d'Etat : est notamment élu M^e Robert CRAMER, avocat et juge suppléant à la Cour de justice. Assermentation le 08.12.1997, soit fin de sa fonction judiciaire.
- 28 Association des magistrats : assemblée générale annuelle :
- élection au Comité de M. Jacques DELIEUTRAZ, juge d'Instruction, et de M. Philippe THELIN, juge au Tribunal administratif, en remplacement de MM. Jean-Louis CROCHET, Procureur et Président de l'Association, et de M. Stéphane ESPOSITO, juge d'Instruction, non rééligibles.
 - élection de M. François CHAIX, juge au Tribunal de 1^{ère} instance et membre du Comité, à la fonction de Président de l'Association.

Décembre

- 1 Décès du Dr. Louis DAYER (né le 21.09.1928), ancien juge assesseur suppléant (médecin) au Tribunal de la jeunesse (du 01.06.1984 au 12.10.1995), puis juge assesseur à cette juridiction (du 12.10.1995 à son décès).
- 4 Grand Conseil :
- élection de M^e Eric W. FIECHTER, avocat, à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice, en remplacement de M. Dominique MARTIN-ACHARD, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 05.12.1997.
 - élection de M^{me} Nicole CASTIONI-JAQUET, à la fonction de juge assesseur (représentant les locataires) au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de M. Alberto Velasco, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 05.12.1997.
- 29 Décès de M. Marcel MEYER de STADELHOFEN (né le 26.01.1920), ancien substitut du Procureur général (du 01.06.1948 au 09.05.1951) et ancien juge et président de la Justice de paix et de la Chambre des tutelles (du 9.5.1951 au 31.8.1973).